

# LE JOURNAL DU BARREAU

JUILLET-AOÛT 2017 – VOL. 49 N° 6

TOUT SUR LES

# JOURNÉES DU BARREAU DU QUÉBEC

**À LIRE**  
M<sup>e</sup> PAUL-MATTHIEU GRONDIN,  
NOUVEAU BÂTONNIER DU QUÉBEC

# Nouveau service d'expertise foncière

## MENSORÈS

Mensorès est une entreprise privée constituée principalement d'arpenteurs-géomètres et dont la mission consiste à contribuer à la justice québécoise.

Que ce soit au bénéfice de citoyens, de juristes ou directement des tribunaux, Mensorès se spécialise dans la réalisation d'expertises foncières en vue d'un litige existant ou prévisible.

Notre rôle consiste à procéder à la recherche de la vérité dans le but de permettre aux différents intervenants de prendre une décision éclairée.

Mensorès a développé des compétences spécifiques dans les processus d'enquête, d'analyse et de rédaction de rapports d'expertise. Mensorès peut émettre des avis judicieux basés sur des résultats scientifiques et empreints de la plus grande objectivité.

**Nous acceptons des mandats partout au Québec.**

## NOTRE ENGAGEMENT

Mensorès désire se positionner comme la référence en matière d'enquêtes et d'expertises foncières au Québec.

Mensorès désire aussi s'inscrire dans le rôle d'*amicus curiae* et souhaite éclairer les tribunaux dans leurs prises de décisions.

Pour y parvenir, nous nous engageons à :

**1.** Accomplir notre mission avec compétence, impartialité, et rigueur dans le but d'atteindre un seul objectif : la recherche de la vérité et l'émission d'une opinion justifiée;

**2.** Contribuer au principe de proportionnalité qui guide la justice québécoise en trouvant la meilleure manière de répondre aux interrogations des clients tout en assurant une enquête complète et en rédigeant des rapports détaillés et motivés;

**3.** Faire de l'innovation et de la qualité du service des valeurs constantes au sein de notre organisation en ayant recours, entre autres, à des outils de captage d'informations sur le territoire à la fine pointe de la technologie, à des processus

d'enquêtes et d'interrogatoires éprouvés ainsi qu'à des techniques de rédaction appropriées pour le système judiciaire;

**4.** Agir constamment avec diligence et respecter les délais convenus lors de la prise de mandat;

**5.** Produire une facturation progressive et transparente qui permettra aux clients de suivre l'évolution de leurs dossiers.

## NOTRE EXPERTISE

Sans être exhaustive, la liste suivante présente les types de services offerts par Mensorès :

- > **Expertise ou contre-expertise de bornage**
- > **Expertise sur l'exactitude du cadastre du Québec**
- > **Expertise sur les règles de l'art de l'arpenteur-géomètre**
- > **Analyse du respect des conventions ou de servitudes**

Si vous désirez en savoir davantage sur les services offerts par Mensorès, communiquez avec nous et c'est avec plaisir que nous vous transmettrons toutes les informations pertinentes.

## En quête de vérité

Téléphonez-nous sans frais  
**1-844-622-7736**

Écrivez-nous à  
**info@mentores.ca**

**MENSORÉS.CA**



**Mensorès**  
EXPERTISE FONCIÈRE

## CHRONIQUES

- 6** **Propos du bâtonnier**
- 8** **Parmi nous**
- Droit de regard**
- 10** Frais de justice punitifs  
JUGE ET PRÉFET DE DISCIPLINE
- Cause phare**
- 12** Meurtre à Farnham  
LES DEUX TYPES D'AUTOMATISME  
AURAIENT DÛ ÊTRE CONSIDÉRÉS

## À LIRE

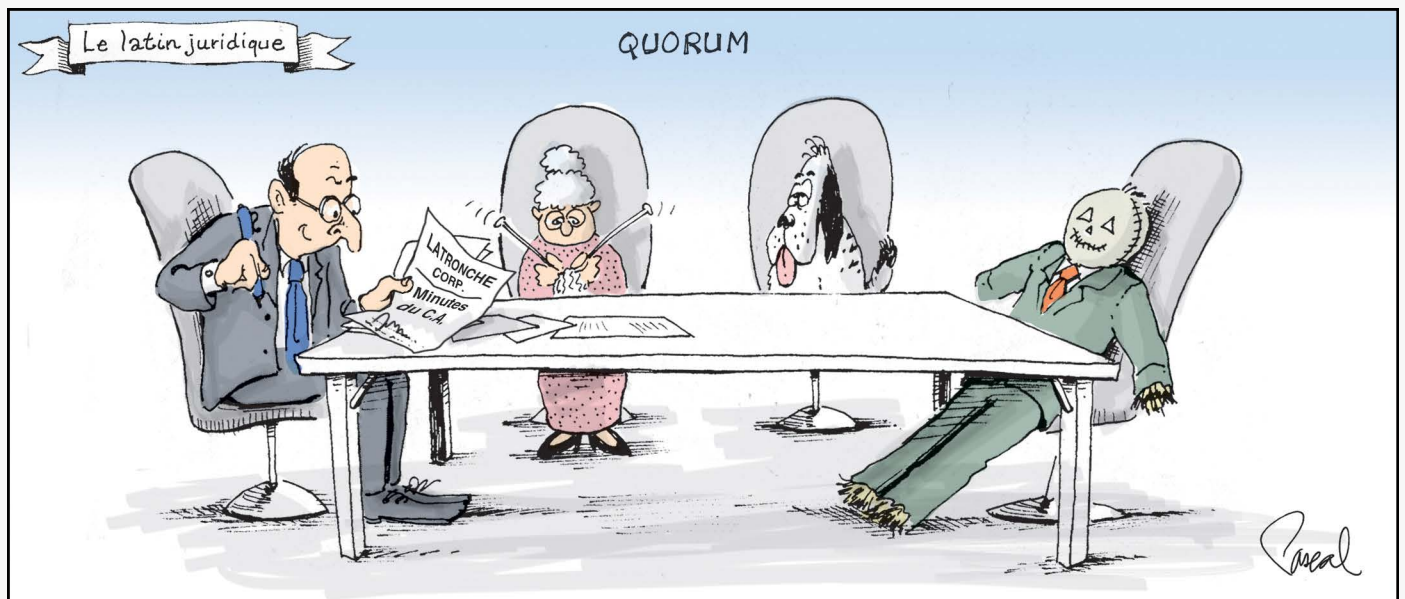
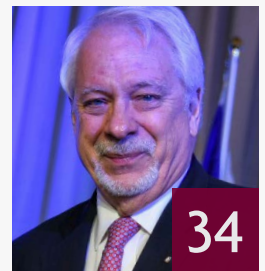
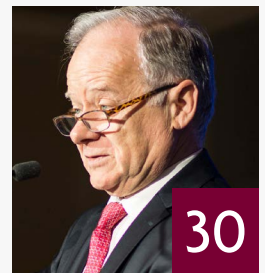
- 14** M<sup>e</sup> Paul-Matthieu Grondin,  
nouveau bâtonnier du Québec

## À SURVEILLER

- 20** **Sur la piste du C.p.c.**
- Justice participative**
- 22** OPTER POUR LA MÉDIATION  
EN CONSTRUCTION
- 25** **Les contes de la Fée Déonto**



## À LA UNE



**RÉDACTRICE EN CHEF**

Martine Boivin

**RÉDACTEURS**

M<sup>e</sup> Mélanie Beaudoin, M<sup>e</sup> Marie-Andrée Denis-Boileau,  
Emmanuelle Gril, M<sup>e</sup> Réa Hawi, M<sup>e</sup> Jean-Claude Hébert,  
Ad. E., Monique Veilleux

**RÉVISION LINGUISTIQUE ET  
CORRECTION D'ÉPREUVES**

Louise-Hélène Tremblay  
Geneviève Morin

**PHOTOGRAPHES**

Jean-Christophe Blanchet  
Sylvain Légaré

**CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE**

Toucan Services Marketing  
450 724-1483

**PUBLICITÉS ET OFFRES D'EMPLOI**

CPS MÉDIA  
Dominic Roberge, conseiller publicitaire  
450 227-8414, poste 303  
droberge@cpsmedia.ca  
cpsmedia.ca

**LE JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ  
JURIDIQUE EST PUBLIÉ PAR**

Barreau du Québec  
Maison du Barreau  
445, boul. Saint-Laurent  
Montréal (QC) H2Y 3T8  
514 954-3400  
1 800 361-8495  
www.barreau.qc.ca



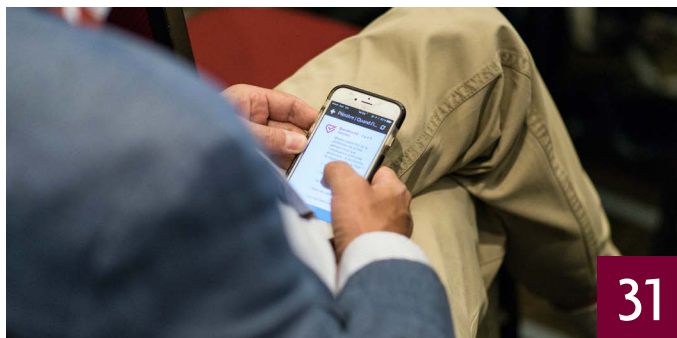
Renseignements et commentaires:  
journaldubarreau@barreau.qc.ca

Le *Journal du Barreau* est publié 10 fois par année. Il rejoint les quelque 26 000 membres du Barreau du Québec et environ 8 000 représentants de la communauté juridique (magistrats, juristes, professeurs de droit, chercheurs, etc.), du public et des médias.

Les articles n'engagent que la responsabilité de leur auteur. Le *Journal du Barreau* ne peut être tenu responsable de la véracité du contenu des publicités. Toute reproduction de textes, de photos et d'illustrations est interdite à moins d'autorisation de la rédaction en chef du *Journal du Barreau* ainsi que de l'auteur du texte ou du photographe ou de l'illustrateur. La forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

ISSN 1913-1879 *Le Journal du Barreau* (site Web)

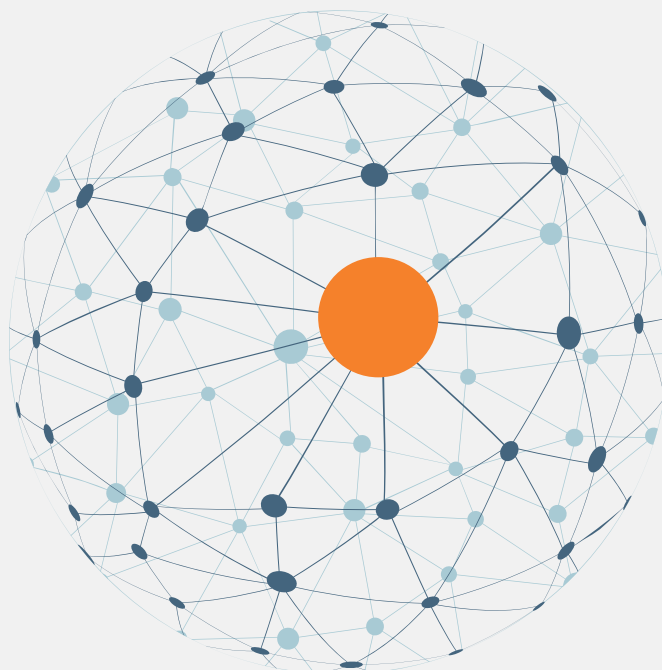
Suivez le Barreau    #JdBQ



## JOURNÉES DU BARREAU DU QUÉBEC

- 28 Ouverture des Journées du Barreau du Québec  
**Pratiquer dans un monde en changement**
- 34 Médaille du Barreau  
**M<sup>e</sup> Pierre Marc Johnson : sauvegarder la démocratie**
- 36 Passation des pouvoirs  
**Quand la fierté rencontre la fougue de la jeunesse**
- 38 Plénière : quand l'intelligence artificielle s'invite dans le monde juridique  
**Saisir l'opportunité**
- 42 Plénière sur l'innovation : impacts, enjeux et défis pour la profession juridique  
**Ne pas avoir peur de se casser la gueule !**
- 44 Assemblée générale annuelle  
**Retour sur la dernière année**
- 48 Mérites du Barreau  
**La fierté d'être avocat !**
- 54 VIE ASSOCIATIVE
- 56 AVIS AUX MEMBRES
- 57 JURICARRIÈRE
- 60 AVIS DE RADIATION
- 63 PETITES ANNONCES

# La référence



## **CHERCHEZ MOINS. TROUVEZ MIEUX.**

L'architecture des éléments d'information compris dans La référence, service de recherche en ligne, vous permet d'approfondir un sujet, en une seule recherche, du point de vue de la doctrine, de la jurisprudence et de la législation.

[ESSAYEZ LA RÉFÉRENCE GRATUITEMENT](#)



THOMSON REUTERS®

Chers membres,

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée, le 12 mai dernier, et pour celle que vous avez témoignée à M<sup>es</sup> Antoine Aylwin et Maria Corsi, à Montréal, de même qu'à M<sup>es</sup> Normand Boucher et Catherine Claveau, à Québec. Tous se sont joints à M<sup>e</sup> Claude Provencher, qui avait été élu par acclamation. Je félicite par ailleurs M<sup>e</sup> Claveau et M<sup>e</sup> Marc Lemay qui ont été élus à titre de vice-présidents. Notre conseil d'administration promet d'être celui de tous, peu importe les allégeances pendant la campagne.

C' est dans cet esprit que lors du CA de juin, nous avons convenu de rendre public l'essentiel de nos ordres du jour, résolutions et procès-verbaux. Ce changement n'en est pas un de façade, bien au contraire. Nos membres pourront ainsi en savoir beaucoup plus sur le cheminement menant à certaines décisions et auront une longueur d'avance sur les décisions à venir. Il est à prévoir que cette transparence suscitera plusieurs questions et nous sommes prêts à les accueillir avec sérénité.

## DÉMUTUALISATION DE LA COTISATION

Parmi les sujets qui s'annoncent prioritaires à la rentrée, il y a celui sur la mise en place d'un chantier concernant la démutualisation de la cotisation. De quoi s'agit-il? De la possibilité pour les membres de ne pas avoir à payer le même montant de cotisation. Lesquels parmi les membres? Nous mènerons les consultations nécessaires pour répondre à la question.

Une démutualisation de la cotisation n'est cependant pas le remède à tous les maux. S'il existe une grogne quant à la cotisation – qui est en baisse depuis trois ans et qui le sera l'an prochain – c'est aussi parce que les possibilités d'emploi, et par conséquent les revenus, ne sont pas toujours au rendez-vous. Dans les 20 dernières années, le nombre d'avocats a doublé; je vous laisse le soin d'imaginer les conséquences sur l'offre et la demande.

Que je sois clair: le Barreau n'est pas là pour «créer» des emplois, et oui, la situation est difficile. Le Barreau doit s'assurer de diffuser un portrait juste et valable à tous ceux qui veulent étudier en droit, pour qu'ils prennent une décision éclairée.



Il existe quelques pistes de solution pour contrer le phénomène. Nous, les jeunes, devons créer nos emplois et participer à l'effort de start-ups qui visent à redéfinir notre façon de pratiquer et à développer le concept d'intelligence artificielle. Notre diplôme en droit peut aussi nous servir dans des emplois non traditionnels. Nous pouvons par ailleurs pratiquer en région, et c'est pourquoi nous travaillons à cartographier les besoins. Enfin, nous étudions la notion de contingentement, auquel je suis philosophiquement opposé, et qui ne doit être mis en œuvre qu'en dernier recours. Nous aurons une nouvelle discussion franche à son sujet, le dernier exercice du type remontant au milieu des années 90.

Dans tous les cas, nous réformerons notre École du Barreau pour qu'elle devienne une expérience réellement clinique.

## SIMPLIFIER LE SYSTÈME

Que ce soit dit : un jour, nous frapperons notre «Jordan» civil. Voilà pourquoi, à plus long terme, notre système de justice doit être réformé : il doit être plus simple, plus accessible. Ces mantras – ce n'est pas moi qui les ai inventés – ne cesseront que lorsqu'un véritable changement aura été opéré.

Les citoyens connaissent mal le système de justice parce qu'ils n'y sont confrontés que rarement dans une vie. Ils connaissent beaucoup mieux le système d'éducation, un passage obligé, et le système de santé, qu'ils fréquentent relativement souvent. Ces systèmes sont au cœur des débats politiques depuis plus d'une génération. Mais au moment où Québec annonce des surplus record, je constate que la justice est encore le parent pauvre. Pourtant, s'il existe un système à deux vitesses, c'est bien le système de justice. C'est pourquoi nous avons l'ambition d'en faire l'un des principaux enjeux de l'élection provinciale de 2018.

## CONGÉS PARENTAUX ET... SALAIRE

Nous serons aussi audacieux quant à l'égalité homme-femme dans la profession. Nous, les papas avocats, devons davantage partager le congé parental. En agissant de la sorte, nous contribuerons à enrayer le stigmate lié à l'éloignement temporaire de la profession qui est malheureusement le lot des avocates.

Enfin, je reviens sur la question du salaire du bâtonnier. Il m'apparaissait utile d'agir rapidement et c'est pourquoi j'ai annoncé récemment que je donnerais 25% de mon salaire à des programmes d'accès à la justice. Que ce soit clair : je ne bénéficierai d'aucun avantage fiscal par ce geste et je continuerai à travailler sur une baisse « réelle » du salaire, ainsi que sur une abolition de la prime de départ qui, entendons-nous, n'a pas d'impact significatif sur les finances du Barreau, quelle que soit sa valeur. Je suis par contre très conscient de son impact symbolique, comme je l'ai dit et redit pendant la campagne.

De là mon geste symbolique. ■

**Le bâtonnier du Québec,**  
M<sup>e</sup> Paul-Matthieu Grondin



Chenette, boutique de litige inc, accueille avec fierté **M<sup>e</sup> Juliette Liu**, qui contribuera à renforcer son équipe en droit disciplinaire et professionnel, en droit des médias ainsi qu'en responsabilité médicale.



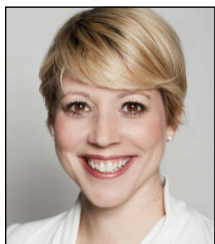
**M<sup>e</sup> Marilyne Sylvain** s'est jointe au cabinet de Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L., à leur bureau de Dolbeau-Mistassini. M<sup>e</sup> Sylvain pratique principalement en droit des personnes et de la famille, en droit criminel et pénal, en litige civil et commercial et en médiation familiale.



**M<sup>e</sup> Jean-Sébastien Bergeron** et **M<sup>e</sup> Patrice Gobeil** ont été promus associés au sein du bureau d'Alma de Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L.



**M<sup>e</sup> Alexandra Davanzo** et **M<sup>e</sup> Michaël Lévesque** se sont joints à la firme LANE, avocats et conseillers d'affaires, où ils poursuivront leur pratique en droit immobilier et en droit des affaires.



Langlois avocats est heureux d'annoncer l'arrivée de **M<sup>e</sup> Annie Gallant** à titre d'avocate en litige à son bureau de Montréal. M<sup>e</sup> Gallant pratique principalement en droit de la concurrence, droit bancaire, responsabilité du fabricant, litiges entre actionnaires, droit municipal et droit de la construction.



Le juge à la retraite de la Cour supérieure du Québec, **Gratien Duchesne**, se joint au cabinet Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L., et agira à titre d'avocat-conseil à partir du bureau d'Alma.



Le cabinet Crochetière Pétrin accueille **M<sup>e</sup> Mathieu Huot** au sein de son équipe de Montréal. M<sup>e</sup> Huot exerce en droit immobilier et en droit de la construction.

**M<sup>e</sup> Nathalie Vaillant** a été nommée vice-présidente du bureau de Québec du cabinet Joli-cœur Lacasse.

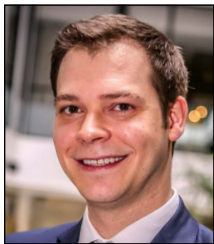
Le cabinet NR Avocats inc. de Rimouski est heureux d'accueillir **M<sup>e</sup> Anne-Marie Soucy** au sein de son équipe.



Le cabinet Ratelle, Ratelle & Associés est heureux d'annoncer l'arrivée de **M<sup>e</sup> Audrée Desrochers** au sein de l'équipe de litige civil et commercial des bureaux de Joliette et Repentigny.



Le cabinet Cain Lamarre nomme **M<sup>e</sup> Gina Doucet** au poste d'associée-directrice du cabinet ainsi que **M<sup>e</sup> Gaston Desrosiers** au poste de président.



Le cabinet Audren Rolland est heureux d'annoncer que **M<sup>e</sup> Christopher Maughan** s'est joint à son équipe.



Le cabinet Stikeman Elliott est fier d'annoncer l'arrivée de **M<sup>e</sup> Stéphanie Lapierre** à titre d'associée au sein du groupe de litige du bureau de Montréal.

## NOMINATIONS À LA COUR

**Claude Boulianne** a été nommé juge de paix magistrat avec résidence à Rouyn-Noranda.

**Tanya Larocque** a été nommée juge de paix magistrat avec résidence à Sherbrooke.

**Pascale Berardino** a été nommée juge à la Chambre de la jeunesse de Granby.

**Suzanne Bousquet** a été nommée juge responsable des juges de paix magistrats de la Cour du Québec.

**Monique Perron** a été nommée juge à la Cour municipale de la Ville de Waterloo.

**Sylvain Dorais** a été nommé juge à la Cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

**Nathalie Duchesneau, Peggy Warolin et Patrick Choquette** ont été nommés juges de la Cour du Québec.

## COMMENT FAIRE POUR PARAITRE DANS LE PARMI NOUS ?

### Avocats

De courts avis de nomination sont publiés gratuitement dans la section Parmi nous. Pour en bénéficier, vous devez être membre du Barreau du Québec et avoir obtenu récemment un nouvel emploi (les fonctions non rémunérées ne sont pas admissibles).

Pour ce faire, écrivez à l'adresse [parminous@barreau.qc.ca](mailto:parminous@barreau.qc.ca) pour obtenir les conditions requises concernant le texte et la photo. Les avis de nomination sont publiés selon l'ordre d'arrivée et sont limités à un maximum de quatre par demande. Le Journal se réserve le droit d'adapter les textes reçus en fonction de ses normes éditoriales et rédactionnelles, de retarder leur publication en cas de nécessité ou de refuser une demande qu'il juge inappropriée.

### Juges

Pour être publiés, les avis de nomination de juges doivent être obligatoirement acheminés au Parmi nous par les différentes cours de justice. Aucune photo requise. Les avis sont publiés selon l'ordre d'arrivée.

POUR NOUS JOINDRE

PARMINOUS@BARREAU.QC.CA

## Frais de justice punitifs

# JUGE ET PRÉFET DE DISCIPLINE

Récemment, la Cour suprême (affaire Jodoin)<sup>1</sup> approuvait une condamnation aux frais de justice infligée à un avocat de la défense en matière criminelle. Cette sanction est permise en vertu du pouvoir des tribunaux de superviser la conduite des procureurs en salle d'audience. Le pouvoir disciplinaire de la magistrature ressort de la compétence inhérente d'une cour de justice.

Si les juges peuvent fustiger la conduite d'un avocat, cette intervention reste néanmoins exceptionnelle. Elle suppose une atteinte sérieuse à l'autorité judiciaire ou une entrave à l'administration de la justice. Quelles sont les garanties procédurales protégeant les avocats susceptibles d'être punis?

Comment déchiffrer l'équité procédurale?

Rédacteur de l'opinion majoritaire, le juge Gascon a affirmé que la condamnation personnelle d'un avocat aux frais de justice est assujettie à un critère élevé. Le tribunal doit être confronté à une procédure mal fondée, frivole, dilatoire ou vexatoire. L'avocat fautif, de propos délibéré, doit avoir gravement abusé du système judiciaire. Bref, l'inconduite doit être malhonnête ou malveillante.

Le principe fondamental en matière de frais de justice est l'indemnisation de la partie ayant gain de cause, et non la punition d'un procureur. Une ordonnance compensatoire liée aux frais de justice peut advenir lors de la production de documents répétitifs ou non pertinents, ou suite à des requêtes déraisonnables. Encore faut-il que la mauvaise foi de l'avocat soit établie.

Vu l'obligation d'un avocat de préserver la confidentialité de son mandat et, parfois, de défendre courageusement des causes impopulaires, la plus grande prudence est de mise. Par crainte d'être condamné aux frais de justice, un procureur ne devrait pas ressentir un quelconque effet inhibiteur l'empêchant de remplir ses devoirs fondamentaux<sup>2</sup>.

À l'opposé du volet compensateur des procédures civiles, la condamnation aux frais de justice en matière criminelle revêt un caractère uniquement punitif. Rappelant deux balises, la Cour insiste sur l'encadrement du pouvoir discrétionnaire d'un juge.

La première balise concerne le contexte particulier des procédures criminelles. Les principes de justice fondamentale reposent sur un système accusatoire et contradictoire de justice criminelle. Par conséquent, tout inculpé (par l'intermédiaire de son procureur) peut contrôler la conduite de sa défense<sup>3</sup>.

Une certaine souplesse s'impose aux tribunaux à l'égard des actions entreprises par la défense, d'opiner le juge Gascon. Vu la gravité et les conséquences potentielles d'une condamnation criminelle, les avocats peuvent mettre à mal, parfois énergiquement, les décisions et prétentions des autres intervenants du système de justice.

La Cour reconnaît que la défense dévouée et passionnée des droits et intérêts de clients et l'indépendance du Barreau sont essentielles dans un système de justice contradictoire. En somme, une condamnation personnelle aux frais de justice du procureur de la défense ne doit pas édulcorer le droit de son client à une défense pleine et entière.

Une seconde balise interdit aux tribunaux de sanctionner un avocat «pour l'ensemble de son œuvre». Ce n'est pas le rôle d'un juge d'entreprendre un procès disciplinaire. Le strict contrôle judiciaire des abus de procédure s'exerce parallèlement à la compétence du Barreau en matière déontologique. Ces deux interventions coexistent concernant une même allégation d'inconduite. L'une se veut préventive, l'autre est plutôt réactive.



Le juge doit s'assurer qu'un procès reste équitable et se déroule conformément à la loi et aux principes de justice fondamentale<sup>4</sup>. Bien que la déférence ne soit pas indiquée envers les avocats affichant un comportement outrancier au prétoire, notre système accusatoire fait effectivement preuve d'une grande retenue envers les décisions tactiques des procureurs.

À moins de circonstances exceptionnelles, les juges doivent traiter avec égard les démarches stratégiques des procureurs. Seul l'avocat plaideur connaît véritablement le motif au soutien d'une manœuvre procédurale. Surtout, un magistrat ne peut ombrager son devoir d'impartialité, y compris l'apparence qui s'y greffe<sup>5</sup>.

Nul doute que l'inquiétude obsédant l'opinion publique quant aux lenteurs de la justice criminelle a inspiré la conclusion des juges majoritaires. Dans la perspective de l'arrêt phare Jordan<sup>6</sup>, le juge Gascon assure qu'il est essentiel de permettre aux tribunaux de veiller à l'intégrité de l'administration de la justice en «contrôlant les procédures et en éradiquant les délais inutiles».

Dans l'affaire Jodoin, selon l'opinion majoritaire, «un message clair aux acteurs du système judiciaire» s'imposait pour sanctionner un «abus de procédure fait uniquement pour obtenir une remise et retarder des dossiers».

## GARANTIES PROCÉDURALES

Selon la Cour, le processus procédural doit être flexible afin de permettre au tribunal de s'adapter aux circonstances propres au cas d'espèce. Deux étapes sont impératives. D'abord, l'envoi d'un avis informant l'avocat concerné de la teneur des faits reprochés et de la preuve pertinente. Cette notification doit lui être communiquée dans un délai raisonnable.

Ensuite, lors d'une audition distincte du dossier principal, l'avocat visé doit pouvoir présenter des observations et, si nécessaire, des éléments de preuve. C'est la norme de la preuve prépondérante qui s'applique.

La flexibilité requise du processus procédural oblige-t-elle un tribunal à notifier, en temps utile, un avocat dont la conduite problématique pourrait faire l'objet de commentaires affligeants? Ce dernier peut-il faire valoir son point de vue *viva voce* ou par écrit?

Un arrêt de la Cour d'appel du Québec<sup>7</sup> met en relief le risque de basculer dans l'arbitraire en appréciant *in absentia* la conduite professionnelle d'un avocat lors du procès. En appel, le ministère public était représenté par un procureur autre que celui ayant plaidé devant la Cour supérieure.

Dans ce dossier, un long et difficile procès devant jury fut interrompu par une ordonnance d'arrêt de procédure. Sans aménité, les juges d'appel affirmèrent ceci: «l'inconduite de l'avocat de la poursuite est manifeste, grave et délibérée et [...] doit être vivement dénoncée.»

Deux incidents procéduraux furent débattus. La Cour d'appel statua qu'un ajournement accordé en faveur de la poursuite, suite à des représentations trompeuses, ne rendait pas en soi le procès inéquitable.

Quant au débat entourant la production d'un document litigieux devant le jury (sans la tenue d'un voir-dire), la Cour opina que l'exclusion de cet écrit (lors d'un second procès) rendait irrecevable la réparation d'arrêt de procédure, au motif que le préjudice déjà subi pourrait se perpétuer.

Et les juges d'appel d'ajouter que l'ordonnance d'arrêt de procédure «a toutes les apparences d'une punition infligée à la poursuite, ce que les règles de droit ne permettent pas». Curieusement, cette réflexion n'a pas empêché le tribunal d'appel de punir le procureur fautif en lui interdisant d'agir lors du second procès.

L'affaire fut évoquée devant le Conseil de discipline du Barreau<sup>8</sup>. Coiffé du chapeau d'intimé, le procureur épinglé par la Cour supérieure et la Cour d'appel a bénéficié d'une défense pleine et entière devant ses pairs. Il témoigna longuement et fit entendre des confrères du ministère public impliqués dans le dossier.

Au terme d'une longue audition, la décision disciplinaire comporte la conclusion suivante: «Dans les circonstances du présent dossier et avec tout le respect dû à la juge du procès et aux juges de la Cour d'appel qui n'ont pas bénéficié des explications données par l'intimé et deux témoins, le conseil acquitte l'intimé et rejette le premier chef<sup>9</sup>».

Quant au second manquement déontologique<sup>10</sup>, le Conseil statua comme suit: «En l'absence d'objection de la part des avocats des accusés, l'intimé a cru qu'ils renonçaient à soulever un débat sur l'admissibilité en preuve, devant le jury, de ce document. Le Conseil considère que cette explication est crédible et non dénuée de fondement.»

*Audi alteram partem!* ■

Cet article n'engage que la responsabilité de son auteur. Il ne vise aucunement à refléter la position du Barreau du Québec.

## Références

- 1 Québec (DPCP) c. Jodoin, 2017 CSC 26
- 2 Young c. Young, [1994] 3 R.C.S. 3, p.135-136
- 3 R. c. Swain, [1991] 1 R.C.S. 933, p.970-972
- 4 Lavallee, Rackel & Heintz c. Canada (P.G.), [2002] 3 R.C.S. 209, par.68
- 5 R. c. Anderson, [2014] 2 R.C.S. 167, par.57-61
- 6 R. c. Jordan, [2016] 1 R.C.S. 631
- 7 R. c. Tschiamala, 2011 QCCA 439, par.161-166 et 179
- 8 Barreau c. L.B., 2013 QCDBQ 70 (04-09-15). L'auteur de la présente chronique agissait comme procureur de l'intimé. Il n'y a pas eu d'appel au Tribunal des professions.
- 9 Le premier chef de la plainte reprochait à l'intimé d'avoir induit le tribunal en erreur en obtenant un ajournement du procès sur la foi de fausses représentations.
- 10 Le second chef alléguait le non-respect par l'intimé d'une décision interlocutoire concernant le dépôt d'un document devant le jury.

## Meurtre à Farnham

# LES DEUX TYPES D'AUTOMATISME AURAIENT DÛ ÊTRE CONSIDÉRÉS

Dans la décision *Bertrand c. R<sup>1</sup>*, la Cour d'appel du Québec a ordonné la tenue d'un nouveau procès vu l'insuffisance des directives portant sur la défense d'automatisme.

Christian Bertrand, l'appelant, se pourvoit contre un jugement qui le déclare coupable du meurtre au premier degré de Joseph Gobeille. Lors du procès, la défense de non-responsabilité pour cause de troubles mentaux en vertu de l'article 16 du *Code criminel* a été rejetée par le jury. Les nouveaux procureurs de l'appelant demandent à la Cour d'ordonner la tenue d'un nouveau procès parce que, soutiennent-ils, le juge du procès aurait dû instruire le jury sur la défense d'automatisme avec troubles mentaux et celle d'automatisme sans troubles mentaux plutôt que de limiter ses directives à la défense d'aliénation mentale prévue à l'article 16 *C.cr.*

La Cour d'appel abonde en ce sens.

### LE MEURTRE DE JOSEPH GOBEILLE

Entre 1966 et 1970, alors qu'il est âgé de trois à sept ans, Christian Bertrand vit en famille d'accueil chez Joseph Gobeille, la

victime. Durant cette période, M. Gobeille et sa conjointe le battent et lui infligent des sévices sexuels. L'appelant quitte la famille de M. Gobeille et réintègre sa famille biologique à l'âge de sept ans. Entre 1983 et 2010, l'appelant rencontre de nombreux psychiatres et psychologues.

À la fin du mois d'octobre 2010, il est mis en arrêt de travail par son médecin de famille. Le psychiatre Pierre David pose alors un diagnostic principal de « trouble mixte de la personnalité avec des éléments limites et narcissiques » et recommande un retour au travail dès que possible, étant donné l'absence de diagnostic limitant la réinsertion.

Le 15 septembre 2011, l'appelant rencontre un représentant de son employeur en compagnie d'un représentant syndical et est avisé qu'il perdra son emploi s'il n'obtient pas de papier médical pour justifier son absence au travail. La journée même, il est conduit à l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, où il est évalué par le psychiatre Marc

Sasseville. Au cours de cet entretien, il mentionne vouloir tuer deux personnes. Le D<sup>r</sup> Sasseville décide de garder l'appelant en observation à titre préventif.

Le 17 septembre, il est évalué par un autre psychiatre, le D<sup>r</sup> Félix-Antoine Bérubé. Lors de son premier entretien avec le D<sup>r</sup> Bérubé, il réitère son désir de tuer. Au terme de son examen, le D<sup>r</sup> Bérubé pose un diagnostic de « trouble de la personnalité sévère, avec au premier plan des éléments narcissiques, et au second plan, des éléments limites ». Il est inquiet et décide, avec le consentement de l'appelant, de signaler la situation aux policiers. Ces derniers jugent les propos de l'appelant trop vagues pour justifier leur intervention. Christian Bertrand obtiendra donc son congé de l'hôpital la journée même, sans avoir rencontré les policiers. Dans les heures suivant sa sortie de l'hôpital, Bertrand se rend à la résidence de Joseph Gobeille, la victime, dans le but de le tuer, mais puisque ce dernier a des invités, il s'abstient.



Le 21 septembre, l'appelant se rend dans la municipalité de Farnham, où réside M. Gobeille. À ce moment, il ne se sent « vraiment pas bien », il a « peur de perdre connaissance, peur de tomber dans les pommes ». Il entend de la musique, même si la radio est éteinte. À son arrivée à Farnham, il stationne son véhicule près de la maison de la victime. Il sort de son véhicule et prend un sac et une barre de fer dans le coffre. Il se sent flotter et a l'impression que ses pieds ne touchent pas le sol. Il s'assoit ensuite sur un banc d'où il peut apercevoir la maison de la victime. Quelques minutes plus tard, M. Gobeille sort sur le balcon, l'appelant se dirige alors vers lui et le frappe à la tête. Au moment où il le frappe, il voit « une forme blanche... une autre forme blanche d'un autre angle différent, une troisième ». Par la suite, il entend quelqu'un qui appelle M. Gobeille. Il quitte alors les lieux afin de regagner son domicile. Il se débarrasse de l'arme en route, puis, une fois parvenu à son domicile, prend sa douche et nettoie ses vêtements et chaussures.

Le lendemain, il est mis en état d'arrestation pour tentative de meurtre. Quelques jours plus tard, soit le 29 septembre 2011, M. Gobeille décède. Le 7 octobre 2011, Christian Bertrand est accusé de meurtre au premier degré puis reconnu coupable au terme d'un procès devant jury.

## L'ÉTAT MENTAL DE CHRISTIAN BERTRAND

Se basant sur le rapport du D<sup>r</sup> Pierre Gagné, psychiatre, la Cour mentionne que l'appelant, placé dans sa tendre enfance dans une famille d'accueil où il était battu et subissait des sévices sexuels, présente des troubles sévères de la personnalité, mais non pas une maladie mentale médicalement identifiable en tant que telle. Elle ajoute que, lors de l'agression sur la victime, il faisait face à une situation de crise puisque son arrêt de travail devait prendre

fin, précisément en raison du fait qu'il ne pouvait obtenir une opinion médicale en justifiant la continuation, son état mental étant attribué à ses troubles de personnalité plutôt qu'à une maladie mentale proprement dite. Cela signifiait la perte de son emploi, une perte catastrophique dans son cas, justement, en raison de ses troubles graves de personnalité qui l'empêchaient d'y réagir comme une personne normale l'aurait fait.

Selon la description faite par l'accusé de son état mental lors de l'événement, le D<sup>r</sup> Gagné affirme qu'on retrouve des éléments suggérant une forme de dissociation entre la pensée, les émotions et l'agir : une dissociation partielle. Le D<sup>r</sup> Rochette, appelé par le ministère public, a attribué cette dissociation uniquement aux gestes posés par l'appelant.

## LA DÉFENSE SOUMISE AU JURY

L'appelant suggère qu'à la lumière de la totalité de la preuve en première instance, le juge du procès aurait dû présenter au jury une défense d'automatisme avec ou sans troubles mentaux, même si le procureur d'alors n'a pas invité le juge à ce faire. En l'espèce, le moyen de défense qui a été exposé au jury est celui de la non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux entrant dans le cadre de l'article 16 du *Code criminel*.

La Cour d'appel rappelle que le juge du procès « doit soumettre au jury tous les moyens de défense qui peuvent être invoqués d'après les faits, peu importe que l'accusé les ait expressément invoqués ou non<sup>2</sup> ». Ainsi, « [l]orsqu'un moyen de défense est vraisemblable, il doit être soumis à l'appréciation du jury<sup>3</sup> ». La renonciation par l'accusé à la présentation d'un moyen de défense ne lie pas le juge, qui a l'obligation de soumettre à l'appréciation du jury tout moyen de défense jugé vraisemblable.

Selon les procureurs de l'appelant, les expertises et d'autres témoignages, dont celui de l'appelant, rendaient en l'espèce les deux défenses d'automatisme suffisamment vraisemblables pour qu'elles soient soumises au jury. En ne soumettant comme défense que celle de la non-responsabilité criminelle en vertu de l'article 16 du *C.cr.*, le juge du procès aurait indûment privé l'appelant de la possibilité de faire valoir, selon la prépondérance de la preuve, une défense qu'il revenait au jury, et au jury seul, d'apprécier.

Citant la Cour suprême dans *R. c. Fontaine*<sup>4</sup>, la Cour d'appel souligne que pour les fins d'une défense, « le critère de la vraisemblance n'impose à l'accusé qu'une charge de présentation et non une charge de persuasion ». Suivant le même arrêt, la Cour rappelle que, dans le cas de l'automatisme, cela signifie que l'accusé doit alléguer le caractère involontaire de son acte. Cette allégation doit être appuyée par l'opinion logiquement probante d'un expert compétent<sup>5</sup>. Par la suite, les directives données au jury sur le droit applicable préciseront qu'il incombe encore à l'accusé d'établir la défense selon le degré de probabilité exigé<sup>6</sup>.

Selon la Cour, le cas de Christian Bertrand satisfait à ce test : les directives du juge de première instance étaient donc insuffisantes. En conséquence, la Cour d'appel casse le verdict de première instance et ordonne un nouveau procès. ■

### Références

- 1 2017 QCCA 488.
- 2 *R. c. Cinous*, 2002 CSC 29 au para 51.
- 3 *Ibid.*
- 4 2004 CSC 27.
- 5 *Ibid* au para 89.
- 6 *Ibid* au para 68.



# M<sup>e</sup> PAUL-MATTHIEU GRONDIN NOUVEAU BÂTONNIER DU QUÉBEC

Une véritable révolution risque de marquer le bâtonnat de M<sup>e</sup> Paul-Matthieu Grondin. Du moins, c'est le message qu'il a martelé tout au long de sa campagne, convaincu que le Barreau du Québec était mûr pour un changement. En confiant un mandat fort au plus jeune bâtonnier de l'histoire du Barreau, ses pairs viennent de démontrer l'ouverture nécessaire pour mettre la machine en marche.

► **Monique Veilleux**

Ceux qui ont porté M<sup>e</sup> Paul-Matthieu Grondin au pouvoir doivent sans aucun doute s'attendre à un bâtonnat sous le signe de la révolution. Il faut dire qu'en ayant le courage d'élire le plus jeune bâtonnier en 168 ans d'existence, et du même souffle, de voter pour des réformes importantes, c'est qu'ils la souhaitaient. En accordant 72 % des voix au successeur de la bâtonnière Claudia P. Prémont, Ad. E., ses pairs ont misé sur la force d'une nouvelle génération.

## PARCOURS

M<sup>e</sup> Grondin ne se voit pas dans la foulée des Emmanuel Macron, Justin Trudeau ou Gabriel Nadeau-Dubois. Pourtant, il appartient à cette génération de jeunes professionnels déjà prête à siéger à des postes d'importance. Chose sûre, à tout juste 33 ans, il a quand même parcouru du chemin — au sens propre comme au figuré!





Bien qu'il passe les 18 premières années de sa vie à Québec, M<sup>e</sup> Grondin décide de poursuivre ses études en droit à l'Université de Sherbrooke. Diplôme en poche, il quitte le Québec pour aller décrocher un *Juris Doctor* en droit civil et common law à l'Université Queen's. Viendra ensuite un stage à la Chambre des communes à Ottawa. À peine 24 heures après la fin de son stage, à l'âge de 24 ans, il fonde son propre cabinet à Montréal — M<sup>e</sup> Roberto Savarese se joint à lui quelques mois plus tard pour former ce qui est aujourd'hui le cabinet Grondin Savarese.

Au cours de sa carrière, M<sup>e</sup> Grondin rejoindra, entre autres, la Commission Oliphant, chargée de faire enquête sur les relations commerciales entre Brian Mulroney et Karlheinz Schreiber. Il agira également comme avocat de l'ex-juge Michel Bastarache lors de la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges.

En 2014, M<sup>e</sup> Grondin devient le 115<sup>e</sup> président du Jeune Barreau de Montréal et siège, en 2016, au Conseil d'administration du Barreau du Québec. Le mandat qu'il entame à titre de bâtonnier du Québec se présente comme la suite naturelle.

## LA MACHINE GRONDIN

Bien avant le début de son mandat, M<sup>e</sup> Grondin parlait déjà d'un Barreau mal perçu dans un contexte où le système de justice est déjà mis à mal par des délais trop longs et des honoraires élevés. «Il nous faut donc changer ces perceptions-là. Voilà pourquoi mon but est d'entreprendre des réformes majeures. Évidemment, parmi les 26 propositions que j'ai présentées, certaines seront plus faciles à réaliser rapidement que d'autres.»

Ainsi, depuis son assermentation à titre de bâtonnier du Québec, le 15 juin dernier, M<sup>e</sup> Grondin travaille sur deux propositions : diminuer substantiellement le salaire du bâtonnier — actuellement fixé à 314 100 \$ — et mettre le Barreau à l'ère d'une totale transparence en publiant les documents des séances, les ordres du jour et les procès-verbaux du Conseil d'administration dès leur adoption à la séance suivante, sous réserve des exceptions de confidentialité. «En réponse à ma promesse électorale de baisser substantiellement le salaire du bâtonnier, je verserai 25 % de mon salaire, soit près de 80 000 \$ à une initiative d'accès à la justice ou à une bourse».

«Le Barreau du Québec doit également tendre vers la gratuité de la formation continue, poursuit-il. D'un strict point de vue stratégique, le Barreau ne doit plus compter sur les revenus de formation continue à moyen terme, puisque d'autres dispensateurs en offrent gratuitement en ligne. La formation que je propose se ferait en ligne et serait plus interactive — Facebook Live étant un exemple. Ainsi, tous les avocats, partout au Québec, pourraient suivre la même formation, en même temps, et à moindre coût.»

## REPENSER L'ÉCOLE DU BARREAU

Évidemment, certaines transformations seront de plus longue haleine. C'est le cas, par exemple, de la nouvelle École du Barreau. Selon M<sup>e</sup> Grondin, l'École a été très critiquée récemment. «Les étudiants disent avoir l'impression d'y répéter ce qu'ils ont déjà appris. Je voudrais que le Barreau se dote d'une école où l'on abolirait les cours magistraux pour faire place à des cliniques. Mais pour cela,





*M<sup>e</sup> Grondin ne se voit pas dans la foulée des Emmanuel Macron, Justin Trudeau ou Gabriel Nadeau-Dubois. Pourtant, il appartient à cette génération de jeunes professionnels déjà prête à siéger à des postes d'importance. Chose sûre, à tout juste 33 ans, il a quand même parcouru du chemin – au sens propre comme au figuré!*

il faudrait absolument tenir pour acquis que la formation reçue sur les bancs de toutes nos universités est adéquate et complète. Ces cliniques pourraient être supervisées par des avocats plus aguerris. Ainsi, au lieu de simuler la rédaction de requêtes, par exemple, ces étudiants pourraient rédiger de véritables avis, contrats et conventions d'actionnaires pour de réels clients qui ne seraient pas autrement desservis. On pourrait également leur permettre de faire des représentations devant les tribunaux. Et quant à la déontologie, elle pourrait leur être enseignée à même les dossiers traités. Cette formation globale pourrait durer un an, mais six mois seraient consacrés au stage traditionnel, tel qu'on le connaît à l'heure actuelle.»

## DOSSIERS EN COURS

Par ailleurs, concernant les dossiers en cours, M<sup>e</sup> Grondin avance, notamment, «qu'il faut absolument hausser les tarifs versés aux avocats pour les mandats d'aide juridique privée, car pour l'instant, ils sont dérisoires. Une première étape a été franchie en rétablissant l'accessibilité à l'aide juridique pour couvrir une personne vivant du salaire minimum. Maintenant, négociations pour que ces citoyens

puissent bénéficier de services juridiques de qualité qui soient rémunérés de façon décente.»

Il aborde également la lourdeur du système de justice civile. «Du côté civil, il m'apparaît difficile, pour l'instant, de qualifier le nouveau *Code de procédure civile* de succès retentissant. Alors qu'il se voulait être une réforme complète permettant une plus grande accessibilité à la justice, il se heurte plutôt à un engorgement judiciaire important en raison d'un manque de ressources.»

«Aussi, poursuit M<sup>e</sup> Grondin, il est impensable que nos palais de justice soient encore des hangars à papier en 2017. Il faut commencer l'informatisation des procédures rapidement, car, de ce côté, nous sommes littéralement cloués au siècle dernier. Nous devons accepter que l'infonuagique soit une technologie qui est là pour rester, et que nous puissions verser nos procédures directement vers une telle plateforme. Il nous faut envisager de nouveaux moyens technologiques pour couper le temps d'attente des avocats à la Cour et rendre la justice accessible à tous. Et en matière d'intelligence artificielle en justice, il est important de positionner le Québec comme un leader mondial dans le domaine.»



## BUDGET DE LA JUSTICE

Le nouveau bâtonnier compte bien talonner le ministère de la Justice afin d'obtenir plus de financement. «Le budget de la justice a eu beau passer de 1,1% à 1,26%, mais c'est encore nettement insuffisant. Les élections provinciales de 2018 seront extrêmement propices pour forcer tous les partis à se positionner sur la justice. J'utiliserai donc toutes les tribunes possibles! La bonne nouvelle, c'est qu'une simple augmentation à 2% aurait des répercussions positives chez nous. Ce n'est donc pas interdit d'y croire!»

*« Le budget de la justice a eu beau passer de 1,1 % à 1,26 %, mais c'est encore nettement insuffisant. Les élections provinciales de 2018 seront extrêmement propices pour forcer tous les partis à se positionner sur la justice. »*

M<sup>e</sup> Paul-Matthieu Grondin

## UN SOUHAIT

D'autres changements peuvent également être amorcés en amont, comme celui de véhiculer un message fort en faveur des congés de paternité, que le Barreau du Québec soutient depuis déjà plusieurs années, mais dont encore trop peu de membres se prévalent. «Ça fait longtemps que nous utilisons l'expression "conciliation travail-famille". C'est bien, mais allons au-delà de la simple formule. Brisons le tabou entourant le congé de paternité et encourageons-le. Qu'on en fasse un réel choix personnel et familial qui ne soit pas dicté par d'anciens préjugés. Nous aurons ainsi une meilleure image et cela nous mènera vers une meilleure égalité dans la profession.»

## TOUS LES ESPOIRS SONT PERMIS

M<sup>e</sup> Grondin est confiant. «Le Barreau a retrouvé sa sérénité, il est maintenant temps qu'il retrouve son assurance et la confiance de ses membres. À force d'audace et de volonté, je sais que nous pouvons réformer notre système de justice de fond en comble et améliorer l'image des avocats.» ■

## DU CÔTÉ DES JEUNES AVOCATS

Les jeunes peinent à se trouver un travail. «Le nombre d'avocats a doublé au cours des 20 dernières années alors que la population n'a augmenté que de 15%. Il serait donc important de leur fournir une information statistique continue, fiable et détaillée quant aux opportunités en droit et aux conditions de travail. Les étudiants doivent savoir dans quoi ils s'embarquent. Le Barreau peut devenir une réelle centrale d'information, sur tous les domaines, avec des statistiques reflétant, notamment, les besoins en région.

Fondation du Barreau  
du Québec

# LAURÉATS DU CONCOURS JURIDIQUE 2016

C'est devant un auditoire de quelque 75 personnes que les lauréats du concours juridique 2016 de la Fondation du Barreau du Québec ont présenté des conférences portant sur leurs travaux primés. Cette activité de formation reconnue, réservée aux Gouverneurs de la Fondation, s'est déroulée le 13 juin dernier, à la Maison du Barreau.

Les Gouverneurs de la Fondation ont ainsi eu l'occasion d'écouter M<sup>e</sup> Pierre-Claude Lafond, Ad. E., professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, leur parler de son ouvrage intitulé *Droit de la protection du consommateur: Théorie et pratique* qui lui a mérité le prix du concours dans la catégorie « Répertoire et Manuel de pratique professionnelle ».

Ils ont également pu entendre Ugo Gilbert Tremblay, doctorant en droit de l'Université de Montréal et en philosophie de l'Université de Genève, sur le texte récemment publié intitulé *Provocation, colère et contrôle de soi: la « personne ordinaire » est-elle soluble dans les neurosciences?* qui, pour sa part, lui mérite le prix dans la catégorie « Manuscrit d'article juridique ».

Les présentations offertes en format PDF peuvent être consultées sur le site Web de la Fondation à l'adresse suivante: [www.fondationdubarreau.qc.ca/formation-conferences/](http://www.fondationdubarreau.qc.ca/formation-conferences/) ■



M. Ugo Gilbert Tremblay, M<sup>me</sup> Thérèse Rousseau-Houle, Ad. E., juge à la retraite de la Cour d'appel du Québec et présidente du Comité du jury du concours juridique, et M<sup>e</sup> Pierre-Claude Lafond, Ad. E.

## En quête d'aide à la pratique?

[www.barreau.qc.ca/trousses](http://www.barreau.qc.ca/trousses)

HABILÉTÉS ET SAVOIRS

DOMAINES DE DROIT

TYPES DE PRATIQUE



Démarrage de cabinet



Relation client/avocat



Avocat et parentalité



Technologies



Nouveau Code de  
procédure civile



Médiation



Gestion  
d'un cabinet



Pratique en  
entreprise

Nos trousses  
peuvent vous aider!

Barreau  
du Québec

Faites-vous  
une loi de  
**DÉMARRER**  
du bon pied!

Vous venez d'être  
assermenté?

Vous voulez réorienter  
votre carrière en  
pratique privée?

Démarrer votre propre  
cabinet vous semble  
la solution?

SERVICE DE DÉMARRAGE **GRATUIT**

POUR INFORMATION

514 954-3411 ou 1 844 954-3411

Télécopieur : 514 954-3470

Courriel : [inspection.professionnelle@barreau.qc.ca](mailto:inspection.professionnelle@barreau.qc.ca)

En collaboration avec  
**RESSOURCES  
ENTREPRISES**  
Votre allié stratégique

Barreau  
du Québec

**Vous avez été nombreux à nous faire des commentaires et à proposer des pistes de solutions pour l'harmonisation de l'application du *Code de procédure civile*, et le Barreau du Québec vous en remercie !**

Vous avez été nombreux à nous faire part de vos commentaires, et les pistes de solutions envisagées ont été analysées et portées à l'attention de la magistrature et du ministère de la Justice. Ce projet, qui avait pour but de s'assurer que la réforme du *Code de procédure civile* avait atteint ses objectifs, prendra fin le 31 août prochain. D'ici là, il est encore possible de nous faire part de vos commentaires en utilisant le formulaire prévu à cet effet : [www.barreau.qc.ca/cpc](http://www.barreau.qc.ca/cpc)

## Des questions ?

Communiquez avec M<sup>e</sup> Réa Hawi au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques du Barreau du Québec à l'adresse : [rhawi@barreau.qc.ca](mailto:rhawi@barreau.qc.ca).

# 1

## LA CONSIGNATION AU GREFFE

L'article 215 C.p.c. prévoit la possibilité de consigner les sommes d'argent ou les valeurs mobilières auprès d'une société de fiducie et non plus au greffe du tribunal. Or, des membres nous ont informés qu'ils obtiennent des informations contradictoires de la part des greffes et que certains acceptent que des sommes d'argent y soient consignées.

Les représentants du ministère de la Justice ont indiqué au Barreau que les greffes ne devraient pas accepter que des sommes d'argent y soient consignées et qu'un rappel aux employés a été fait à ce sujet.

# 2

## LE DÉPÔT DES PROTOCOLES DE L'INSTANCE HORS DÉLAI

Le Barreau du Québec a reçu plusieurs commentaires selon lesquels le traitement des protocoles de l'instance déposés en retard est différent selon le district. Il semble qu'ils soient automatiquement refusés à certains endroits, mais acceptés à d'autres dans certaines circonstances.

Le Barreau du Québec a fait des représentations en faveur d'harmoniser les pratiques dans les greffes tout en prévoyant une certaine flexibilité en vertu des articles 150 et 173 C.p.c. et afin de promouvoir l'accès à la justice. Une mise à jour de la situation est à venir.

# 3

## LA CONVOCATION DES TÉMOINS ÉTRANGERS

La Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada a adopté la *Loi uniforme sur les assignations interprovinciales de témoins* en 1974. Depuis lors, les provinces canadiennes de common law ont adopté des lois sur les assignations interprovinciales fondées sur la Loi uniforme, avec quelques modifications. La *Loi sur les assignations interterritoriales*<sup>1</sup> actuelle prévoit comme condition préalable à la reconnaissance de tout subpoena interjuridictionnel, l'existence de dispositions législatives protégeant le témoin contre l'auto-incrimination dans le forum d'où émane ledit subpoena.

L'article 497 C.p.c. établit la règle de la comparution à distance pour les résidents canadiens hors Québec. Par contre, cet article ne répond pas aux exigences de la *Loi sur les assignations interterritoriales*<sup>2</sup>. Le Québec est la seule province qui n'a pas adopté une approche législative similaire à celle des autres provinces concernant la question des subpoenas interprovinciaux. Les autres provinces canadiennes ont adopté des lois qui assurent la réciprocité et donnent la possibilité aux tribunaux de la province d'homologuer, à certaines conditions, un subpoena provenant d'une autre province. Notamment, le subpoena ne pourra être homologué que si la province d'origine a une disposition législative garantissant une immunité juridique semblable à celle dont bénéficieraient les résidents de la province d'origine lors de leur comparution (par exemple, l'immunité contre la saisie de biens, contre l'exécution d'un jugement, etc.).

Le Barreau du Québec est intervenu en 2014 sur cette question<sup>3</sup> et de nouveau récemment puisqu'à ce jour, le Québec ne s'est doté d'aucune disposition législative garantissant ces immunités. Il est nécessaire d'intégrer les dispositions requises pour assurer une réciprocité avec les autres provinces en matière d'assignation de témoins étrangers.

### Références

1 Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, en ligne : <http://www.ulcc.ca/fr/section-civile/900-section-civile-sujets-actuels/supoenas-interprovinciaux/2155-loi-sur-les-assignations-interterritoriales>, articles 3 et 7.

2 *Id.*

3 En ligne : <http://www.barreau.qc.ca/pdf/medias/positions/2014/20140513-assignation.pdf>. Voir également la décision de la Cour supérieure : *Fédération des producteurs acéricoles du Québec c. Glover (Eastern Cattle and Maple Farm)*, 2016 QCCS 6566, conf. par 2017 QCCA 497.

jean hagnon  
AVOCAT | MÉDIATEUR | ARBITRE  
Pour régler autrement...

- Médiation
- Arbitrage
- Med/Arb

Pour un médiateur et  
un arbitre reconnu  
possédant plus de  
**40 ans d'expérience**  
en matière commerciale.

**PARTOUT AU QUÉBEC**

**514.931.2602**  
jhgagnon@jeanhagnon.com

jeanhagnon.com

## OPTER POUR LA MÉDIATION EN CONSTRUCTION



Dans le domaine de la construction, les sources potentielles de différends et de conflits entre les parties sont légion. Il en découle souvent des procès longs et coûteux. Heureusement, la médiation fait son chemin et permet de trouver des solutions.

M<sup>e</sup> Serge Pisapia, médiateur agréé et arbitre agréé, est également le président du Comité de règlement des différends mis en place pour la construction du nouveau pont Champlain. L'avocat souligne que le domaine de la construction se caractérise par la fréquence des différends contractuels. «Il y a toujours une multitude d'intervenants dans les projets de construction : des professionnels, des firmes indépendantes, des entrepreneurs, des sous-traitants, etc. Les documents contractuels sont aussi très volumineux, complexes et comportent une multitude de clauses à la fois administratives et techniques», explique-t-il. Résultat : les intervenants peuvent avoir des interprétations différentes de leurs obligations. «Par exemple, le donneur d'ouvrage exige qu'une cloison soit construite alors que l'entrepreneur refuse de s'exécuter, parce que celle-ci n'est pas mentionnée dans les plans ou le devis», illustre M<sup>e</sup> Pisapia.

### ÉVITER LES DÉLAIS ET LES COÛTS

En cas de conflit, le recours aux tribunaux engendre des délais qui ont des répercussions désastreuses sur la bonne marche

du projet, ce qui peut impliquer des sommes considérables. «On ne peut pas attendre plusieurs années avant de régler le conflit, il faut agir dès que celui-ci surgit. De plus, lorsque les différends s'accumulent entre les parties, cela nuit à l'esprit de collaboration qui est absolument nécessaire pour réaliser le projet de construction et le mener à bien, en plus de peser lourd sur les finances de chacun», souligne M<sup>e</sup> Pisapia. Une compagnie peut même être acculée à la faillite si les délais de règlement sont trop longs et les sommes en jeu, trop importantes.

«Le mot clé est donc : résoudre les problèmes en temps réel, au fur et à mesure qu'ils se présentent», ajoute M<sup>e</sup> Pisapia. Dans ce contexte, l'idéal est donc de pouvoir disposer de médiateurs privés, qui sont nommés en début de projet et interviennent sur demande. Des règles de médiation sont d'ailleurs prévues et intégrées dans les documents normalisés du Comité canadien des documents de construction (CCDC).

«En réglant les dissensions dès leur apparition, cela aide également à préserver une saine relation entre les parties. C'est crucial, surtout lorsque celles-ci sont amenées à travailler ensemble pendant plusieurs années», précise M<sup>e</sup> Pisapia.

## LE RÔLE DU MÉDIATEUR

Même si le contrat de construction ne comporte pas de clauses relatives au règlement des différends, on peut tout de même opter pour la médiation. « Bien souvent, les parties font intervenir un médiateur lorsqu'elles se retrouvent dans une impasse, car elles savent que le recours aux tribunaux sera bien plus compliqué et dispendieux. L'autre scénario que je rencontre fréquemment est lorsqu'une action a déjà été intentée, mais qu'elle n'en est pas encore à un stade très avancé. On requiert alors les services d'un médiateur à cette étape. Autre possibilité: on fait intervenir le médiateur durant le projet. Dans ce cas, il peut jouer un rôle de médiateur pur et simple ou agir davantage comme un conciliateur. Il peut alors émettre une recommandation ou même une décision comme un arbitre, mais uniquement dans les cas d'un « med-arb » convenu entre les parties », explique M<sup>e</sup> Serge Pisapia, qui ajoute que le rôle du médiateur peut donc varier, s'adapter et même être bâti sur mesure.

Dans le cadre d'un comité de règlement de différends, par exemple, son pouvoir décisionnel liera les parties durant la durée des travaux. « C'est une formule de plus en plus utilisée, notamment dans les projets en partenariat public-privé. Un tel comité a été mis sur pied pour la construction du futur pont Champlain et celle de l'échangeur Turcot », indique M<sup>e</sup> Pisapia.

## LES ÉTAPES

Concrètement, comment se déroule le processus? Lorsque les parties se sont entendues sur le choix du médiateur, elles signent une convention de médiation. Celle-ci indique les conditions relatives aux différentes modalités, l'échéancier, le protocole de déroulement du processus, les honoraires du médiateur, etc.

Ensuite, ce dernier procède à des rencontres individuelles, une sorte de « prémédiation ». « Préalablement, je leur demande toutefois de me transmettre toute la documentation relative aux enjeux et aux différends, et d'établir un ordre de priorité parmi ceux-ci. Le but de la première rencontre de prémédiation est de réussir à comprendre ce que l'on ne peut pas lire dans les documents, les conflits sous-jacents, par exemple, des frictions engendrées par des problèmes de communication. Dès lors, je peux commencer à définir les besoins et les intérêts des parties », explique M<sup>e</sup> Pisapia.

Après ces rencontres individuelles, ce sera alors aux parties de faire leurs devoirs et d'approfondir chacune de leur côté un aspect qu'elles jugent essentiel pour le règlement du conflit. Le but recherché: tenter d'établir un pont entre elles, et ce, avant même que la médiation débute.

Lorsque celle-ci est lancée, le rôle du médiateur consiste alors à éviter que les parties ne s'enlisent et à s'assurer que la communication demeure fluide entre elles. « Durant la première étape du processus, c'est-à-dire la phase du diagnostic, chaque partie va relater sa version des faits et développer les arguments au soutien de ses prétentions. L'objectif n'est pas tant de convaincre l'autre, mais plutôt de donner à chacun la chance de s'exprimer et de bien saisir la perspective de l'autre partie. »

Par la suite, le médiateur va amener les parties à identifier les questions qui posent problème et tenter de dégager le plus grand nombre de solutions qui pourront alors faire l'objet de la négociation. Durant cet exercice de *remue-ménages*, chacun est invité à apporter de l'eau au moulin. Vient ensuite la phase de négociation, durant laquelle les parties discutent des propositions et des contre-propositions. À tout moment, les parties et le médiateur peuvent tenir des caucus confidentiels durant lesquels ils évalueront et étofferont les propositions soumises. Enfin, on formalise l'entente de règlement. Le médiateur s'assure que tous les points discutés s'y trouvent bel et bien, afin d'éviter que d'autres différends ne surgissent par la suite.

## LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

Selon M<sup>e</sup> Pisapia, l'une des clés de la réussite réside dans la capacité du médiateur à obtenir et à garder la confiance des parties. « Dans ce contexte, la personnalité et la crédibilité du médiateur sont importantes. Il doit avoir la capacité de naviguer dans les conflits tout en gardant une certaine distance. Il est nécessaire de conserver du recul par rapport à la situation », explique-t-il. Une connaissance poussée du domaine de la construction est également indispensable, ajoute M<sup>e</sup> Pisapia, qui précise que suivre des formations pour rester à jour est essentiel. « Garder une approche réflexive est aussi très important. Après chaque médiation, on devrait faire un bilan afin de pouvoir améliorer ses interventions », conclut M<sup>e</sup> Pisapia. ■

Choisissez la médiation privée et...  
votre médiateur

**M<sup>e</sup> Dominique F. Bourcheix, BA, LL.L**  
Médiation – Med/Arb – Arbitrage

- 22 ans de médiation privée
- Plus de 2 000 médiations civiles/commerciales
- 35 ans d'expérience juridique



MEDIATIONSOPHILEX

450 923-3550  
www.mediationsophilex.ca

**Formations reconnues** à venir  
Petits groupes de 12

**Médiation en civil, commercial et travail** 40 heures  
LE SÉMINAIRE DONT LA RÉPUTATION N'EST PLUS À FAIRE

11, 12, 13, 19 et 20 octobre 2017 à St-Lambert

1, 2, 5, 6 juin 2017 à Saguenay  
(M<sup>e</sup> Miville Tremblay)



**Campagne  
GOUVERNEURS 2016-2017**

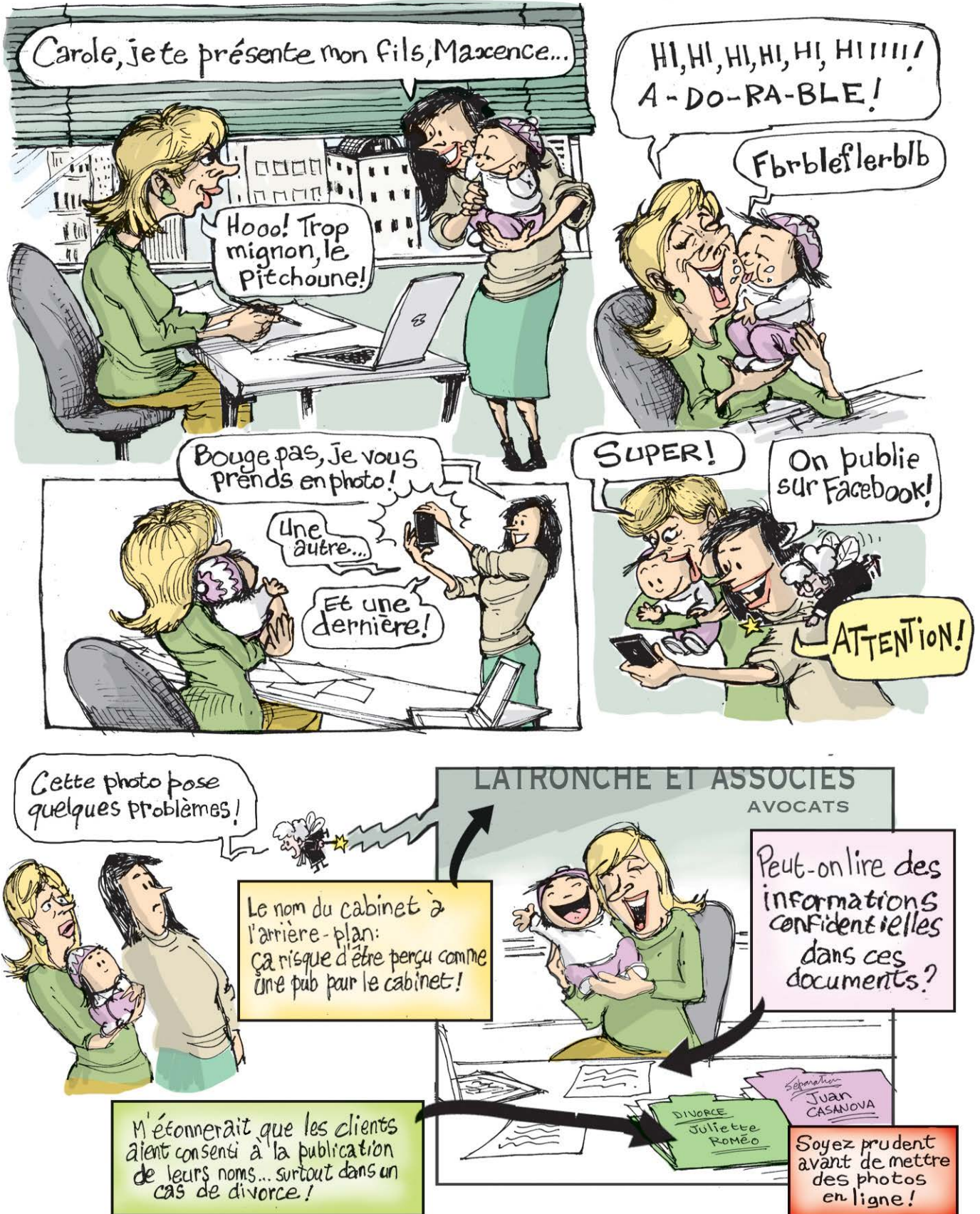
C'est grâce au soutien des avocates et avocats, membres du Barreau du Québec, que la Fondation peut continuer à jouer son rôle pour faire progresser le droit et, par conséquent, faire évoluer la société.

**MERCI à nos Gouverneurs !**

[Cliquez ici](#)



# LES CONTES DE LA FÉE DÉONTO





# LE REER COLLECTIF

## l'alternative simple au RVER pour votre cabinet

### RENDEMENTS COMPOSÉS AU 31 MAI 2017

FONDS	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS
Équilibré	12,38 %	7,49 %	10,12 %	5,53 %
Actions	13,54 %	4,44 %	11,92 %	4,39 %
Obligations	2,52 %	2,55 %	2,07 %	3,88 %
Mondial	22,64 %	n/d	n/d	n/d
Dividendes	10,78 %	n/d	n/d	n/d

Un placement dans l'OPC peut donner lieu à des courtages, des commissions de suivi, des frais de gestion et autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions et qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payables par un porteur, qui auraient pour effet de réduire le rendement. Les OPC ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.



Fonds de  
placement

[csbq.ca/fonds](http://csbq.ca/fonds)

1 855 954-3491 et 514 954-3491

# JOURNÉES DU BARREAU DU QUÉBEC

2017



LE BARREAU  
DU QUÉBEC



# Pratiquer dans un monde en changement

Les *Journées du Barreau du Québec*, qui ont eu lieu les 15 et 16 juin derniers à Québec, ont connu un beau succès : les avocats ont répondu en grand nombre. Le thème du changement était au cœur de la cérémonie d'ouverture.

► **Mélanie Beaudoin**

OUVRE  
TUR  
RE  
OUV  
ER  
TUR  
RE  
OUV  
ER  
TUR  
RE



« Il me fait plaisir de vous accueillir à Québec et de vous souhaiter la bienvenue à ces *Journées du Barreau du Québec*, un moment privilégié où nous invitons nos membres à réfléchir sur les défis de la profession, à échanger sur l'évolution du droit et à faire de nouvelles rencontres professionnelles. » C'est sur ces mots que la bâtonnière sortante du Québec, M<sup>e</sup> Claudia P. Prémont, Ad. E., a donné le coup d'envoi aux Journées axées sur la présentation de conférences et plénières au contenu riche, liées aux enjeux de la profession.

« Notre profession est en changement. Qu'il s'agisse du changement de culture judiciaire apporté par la réforme du *Code de procédure civile*, du droit de demain que modèlent aujourd'hui les nouvelles technologies, de l'innovation et de la mondialisation, de la révision de nos modèles d'affaires,

M<sup>e</sup> Claudia P. Prémont, Ad. E.,  
bâtonnière sortante du Québec



de la redéfinition de notre offre de services juridiques à nos clients, ou de l'intelligence artificielle qui, déjà, s'invite en promettant bouleversements et nouveaux défis dans notre pratique, le changement nous pousse au dépassement», a déclaré la bâtonnière sortante, invitant les avocats à saisir l'opportunité que représente le changement dans la profession.

Après son discours, elle a invité M<sup>e</sup> Laurence Bory, première avocate à la présidence de l'Union internationale des avocats, à prendre la parole. M<sup>e</sup> Bory a profité de l'occasion pour expliquer, notamment, à quel point le contexte mondial affecte la profession juridique, alors que des avocats et des juges, dans le monde, sont accusés, emprisonnés ou même assassinés. Elle a cité à titre d'exemple M<sup>e</sup> Waleed Abulhair, avocat de M. Raïf Badawi, condamné à 15 ans de prison en Arabie Saoudite pour dissidence envers le pouvoir en place. «Le combat pour la justice est mondial et il est l'affaire de tous», a souligné l'avocate.



M<sup>e</sup> Laurence Bory,  
avocate à la présidence  
de l'Union internationale des avocats



Photo: Jean-Christophe Blanchet

M<sup>e</sup> France Lynch,  
sous-ministre associée  
à la Direction générale  
des services de justice  
du ministère de la Justice

Pour sa part, la sous-ministre associée à la Direction générale des services de justice du ministère de la Justice, M<sup>e</sup> France Lynch, a déclaré que la justice est à un tournant de son histoire au Québec, et a expliqué que la collaboration exceptionnelle de tous les intervenants à la Table Justice-Québec permettra de passer d'une culture des délais dans le milieu judiciaire à une culture de l'efficacité. Le traitement non judiciaire de certaines infractions criminelles, à l'instar des règles applicables pour les jeunes contrevenants et les adultes autochtones, devrait également réduire les délais et favoriser la réinsertion des personnes. M<sup>e</sup> Lynch a par ailleurs déclaré que l'utilisation accrue des modes de prévention et de règlement des différends sera avantageuse non seulement pour les justiciables, mais aussi pour l'image de la justice et pour les avocats, qui pourront être perçus comme des acteurs-clés et des facilitateurs.

La collaboration  
exceptionnelle de  
tous les intervenants à  
la Table Justice-Québec  
permettra de passer  
d'une culture des délais  
dans le milieu judiciaire  
à une culture de  
l'efficacité.



## Un Québec en transformation

M<sup>e</sup> Raymond Bachand, conseiller spécial du gouvernement du Québec pour l'ALÉNA, a pris la parole au cours du dîner-conférence *Quand la technologie, l'économie et les accords internationaux transforment notre profession*. D'entrée de jeu, M<sup>e</sup> Bachand a affirmé que le changement était déterminant pour l'avenir de la société. «Le Québec vit à l'heure des transformations démographiques, économiques et technologiques», a-t-il dit, illustrant les conséquences sur la société québécoise du vieillissement de la population: 100 000 travailleurs ont pris leur retraite à Montréal en 10 ans alors que pendant ce temps, au Québec, on dénombre 200 000 natifs canadiens de moins chez les 25-54 ans. «Compter moins de travailleurs fait perdre une part de croissance économique, engendre moins de revenus pour l'État et implique une population croissante nécessitant des soins. Pour parvenir à contrôler les dépenses, la concurrence et l'innovation devront faire leur entrée dans le réseau de la santé», a indiqué M<sup>e</sup> Bachand.

## Leviers économiques

En matière économique, la vigueur et la qualité des emplois sont en progression depuis 2016, a poursuivi le conférencier. Le défi auquel fait cependant face le Québec est le manque de main-d'œuvre: les entreprises québécoises devront se tourner vers l'immigration et des ententes de reconnaissance devront être conclues pour permettre aux professionnels d'ailleurs de poursuivre leur carrière au Québec. En augmentant le nombre d'emplois pour les travailleurs de plus de 60 ans – des travailleurs d'expérience, a souligné M<sup>e</sup> Bachand – en faisant une meilleure utilisation du talent collectif et en embauchant plus d'immigrants et d'étudiants internationaux, la productivité sera accrue, et les impacts du vieillissement de la population sur le produit intérieur brut seront atténués.



Photo: Jean-Christophe Blanchet

Par ailleurs, le commerce international favorise le Québec, selon M<sup>e</sup> Bachand, qui a été nommé conseiller spécial dans le dossier de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) en février 2017 par le gouvernement provincial. Il a expliqué que l'ALÉNA est une situation gagnante pour le Canada et les États-Unis: 9,5 millions d'Américains ont un emploi grâce aux échanges commerciaux entre les deux pays, alors que le Canada est le plus important client de 35 États américains. Il a soulevé certains enjeux concernant, notamment, la fluidité à la frontière et la mobilité du personnel, mais aussi des enjeux qui sortent du cadre de l'ALÉNA, comme les initiatives de type *Buy America* ou des plaintes exagérées concernant certains domaines, comme le bois d'œuvre ou l'acier.

Une modernisation de l'ALÉNA serait souhaitable, a ajouté M<sup>e</sup> Bachand, notamment pour actualiser l'entente avec de nouveaux concepts comme le commerce électronique. «Une période de turbulences médiatiques et politiques est à prévoir au cours des prochains mois, notamment influencée par la nouvelle administration américaine.» M<sup>e</sup> Bachand a toutefois indiqué qu'il y a un monde d'échange et d'ouverture sur le globe, citant au passage l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada et des partenariats internationaux en développement.



## Mouvance technologique

L'univers commercial est en révolution et la transformation des entreprises s'opère grâce à la technologie florissante, a finalement indiqué M<sup>e</sup> Bachand, expliquant que, depuis dix ans, l'information est déstructurée et que le téléphone intelligent est devenu le lien des consommateurs avec le monde. Les changements s'accroissent et

la révolution technologique est partout, même dans le domaine juridique: intelligence artificielle, ressources délocalisées, ouverture sur de nouveaux services professionnels. «Il faudra s'adapter à nos clients et adapter nos pratiques», a mentionné M<sup>e</sup> Bachand, indiquant que la clé de la réussite dans ce monde en mouvance était de s'adapter, de performer, d'innover, de partager et de privilégier la performance d'équipe plutôt que l'individualisme. ■

M<sup>e</sup> Raymond Bachand,  
conseiller spécial du gouvernement  
du Québec pour l'ALÉNA

## VIRAGE TECHNO

Cette année, à l'instar du *Journal du Barreau*, les *Journées du Barreau du Québec* ont pris un virage résolument techno. En effet, la programmation, exclusivement disponible en format électronique, était accessible grâce à une application à télécharger sur un appareil mobile.

En téléchargeant l'application, les participants pouvaient, tout au long de l'événement, consulter la programmation détaillée et des documents liés au contenu des formations, recevoir des alertes au sujet des moments-clés des Journées, transmettre des textos et faire du réseautage virtuel.

Deux des plénières offraient également aux participants la possibilité de réagir par l'intermédiaire de l'application.

Par ailleurs, une borne interactive a été mise en place près des exposants qui participaient aux *Journées du Barreau*, laquelle a permis aux membres de vivre l'expérience du *Journal du Barreau* numérique en format géant.



LA FORCE  
D'UN RESEAU  
VOTRE POUVOIR  
D'ACHAT

Corporation  
de services  
Barreau 

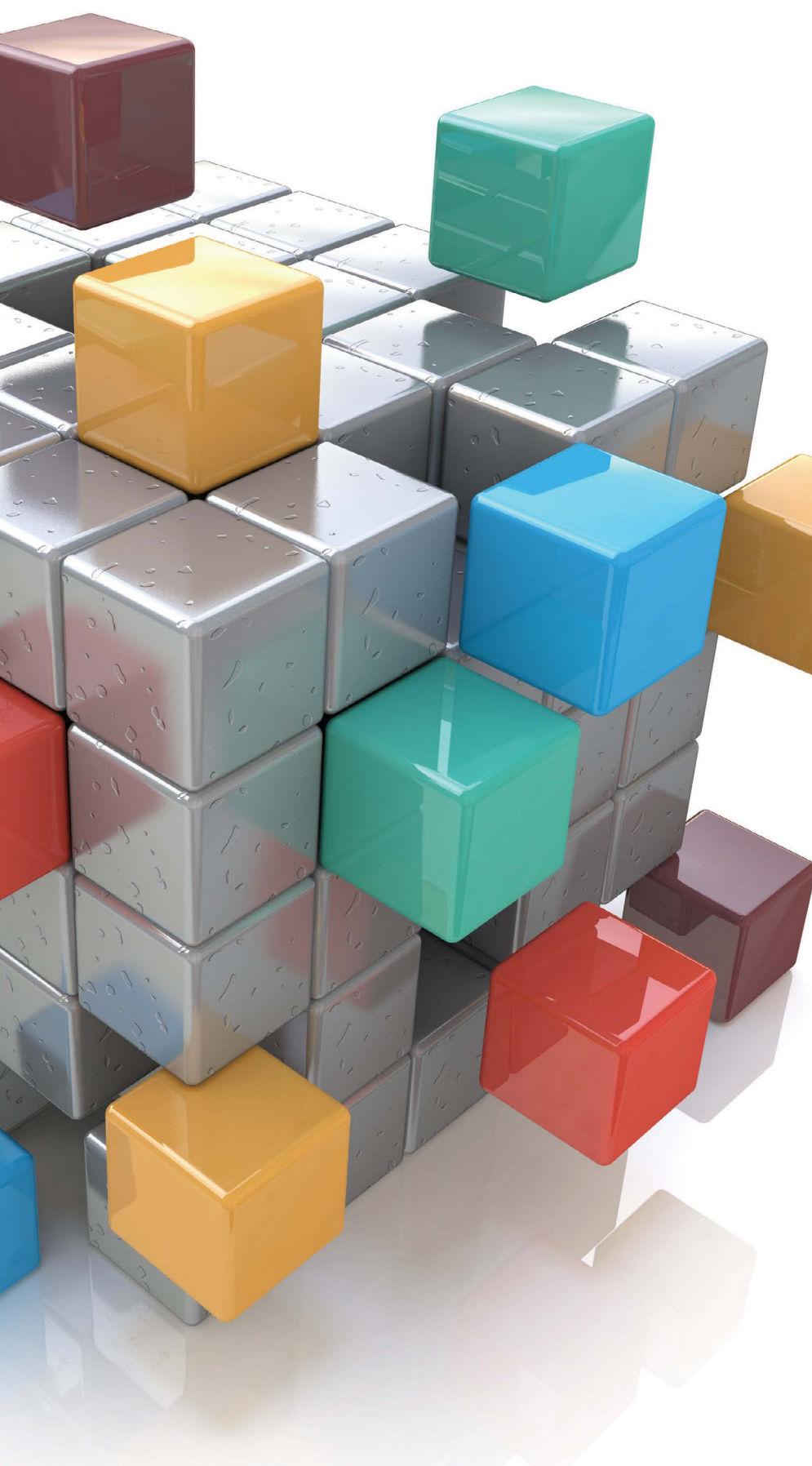
# 33 ANS À VOTRE SERVICE

La Corporation de services du Barreau du Québec est un organisme sans but lucratif dont la mission consiste à développer avec ses partenaires des produits et offrir des services avantageux pour les avocats.

Pas un sou des cotisations versées au Barreau ne sert à subventionner les activités de la Corporation. Elle travaille dans un souci constant d'autofinancement, à l'aide des ristournes versées par ses partenaires.

Plus vous utilisez ses produits et services, plus vous économisez et plus elle reçoit des montants qui lui permettent de financer ses initiatives et soutenir les membres du Barreau.





**À VOTRE SERVICE  
DEPUIS 1984**

---

Fonds de placement

---

Juricarrière

---

Jurifamille

---

Assurance auto

---

Assurance habitation

---

Assurance médicaments

---

Assurance-vie & invalidité

---

Fourniture de bureau

---

Destruction de documents

---

Café

---

Expédition de colis

---

Téléphonie cellulaire

---

Support informatique

---

Imprimantes et numérisation

---

Services de santé

---

Conditionnement physique

---

Location automobile

---

Terminaux pour cartes de crédit

---

**WWW.CSBQ.CA**



# M<sup>e</sup> Pierre Marc Johnson : sauvegarder la démocratie

Les *Journées du Barreau* sont l'occasion pour le Barreau de souligner l'apport considérable d'un membre de la communauté juridique qui a contribué au développement de la société québécoise dans le domaine du droit, ainsi qu'à l'avancement du droit et de son exercice, en lui décernant sa plus haute distinction. Cette année, la Médaille du Barreau a été décernée à l'ancien premier ministre du Québec et politicien chevronné, M<sup>e</sup> Pierre Marc Johnson, qui a livré un plaidoyer pour contrer le populisme.


► **Mélanie Beaudoin**



Le récipiendaire de la Médaille du Barreau, M<sup>e</sup> Pierre Marc Johnson, avec la bâtonnière sortante du Québec, M<sup>e</sup> Claudia P. Prémont, Ad. E.

Photo : Jean-Christophe Blanchet





Pour M<sup>e</sup> Pierre Marc Johnson, il est devenu nécessaire de rappeler les fondements de la démocratie, à l'heure où émergent des propos populistes. Selon lui, la démocratie permet de faire évoluer le droit de façon ordonnée et cohérente avec la société. Les changements des dernières décennies, comme la protection des droits et libertés et de la langue française, les mesures de parentalité, les mouvements syndicaux sont devenus des acquis sociaux et font partie intégrante de la démocratie. «L'émergence du populisme dans la démarche électorale doit nous faire prendre conscience de la fragilité de ces acquis et, par le fait même, de la fragilité de la démocratie elle-même», a-t-il dit.

Illustrant ses propos, M<sup>e</sup> Johnson a témoigné du recul sur des questions environnementales et d'accès aux soins de santé et sur la réserve qui doit exister de la part du pouvoir exécutif sur l'administration de la justice aux États-Unis. Il a également cité la Turquie et les Philippines, où, respectivement, la liberté d'expression et de presse est bafouée et des exécutions arbitraires sont menées. Il a aussi mentionné qu'en Europe, on assiste à l'émergence de groupes politiques de droite radicale qui s'approchent du pouvoir.

## Qu'est-ce que le populisme ?

Citant de grands politologues, M<sup>e</sup> Johnson a rappelé que le populisme est défini comme «une idéologie mince qui se contente de ne donner qu'un cadre, celui d'un peuple pur qui se bat contre une élite corrompue.» Le populisme s'en prend aux élites, à l'économie de marché, il éveille la peur de tout et le sentiment de victimisation dans la population. «Le populisme n'invoque pas le pluralisme, la séparation des pouvoirs, les droits des personnes ou les droits syndicaux, ni toutes les autres libertés que nous tenons pour acquises», a ajouté M<sup>e</sup> Johnson. «Le populisme n'a pas de profondeur idéologique, il ne reflète ni vision ni espoir. Il diffuse abondamment et partout, sur tous les sujets, impliquant une adaptation chez les médias traditionnels pour survivre.» Le populisme, selon M<sup>e</sup> Johnson, engendre une spirale vers le bas dans la réflexion et la rationalité, les approximations et les préjugés se substituant à la rigueur. Par conséquent, a-t-il ajouté, l'instantanéité laisse moins de place pour un discours nuancé, et provoque une atteinte au droit à la sauvegarde de la dignité, de l'honneur et de la réputation. «Ainsi, jamais le discernement du lecteur et de l'auditeur n'aura été aussi important.»

## Le populisme au Québec ?

Selon M<sup>e</sup> Johnson, le Québec ne fait pas exception à la règle et l'on peut s'attendre à voir émerger le populisme dans la province : les perturbations engendrent la frustration et le populisme y trouve un terrain fertile. «Le droit oblige à réfléchir, à accorder le bénéfice du doute, à rechercher la vérité, à vaincre les préjugés, à s'attarder à la complexité des réalités sociales et politiques, à exercer notre curiosité dans la recherche de solutions possibles aux défis sociaux. Les juristes et la profession doivent dénoncer, confronter et intervenir de façon intègre, honnête et consciencieuse pour protéger les fondements de la démocratie. Les contributions du Barreau sont essentielles en ce sens.»

«Lorsque j'ai quitté la politique, il y a 30 ans, j'hésitais entre le retour à la médecine et le retour au droit. Un proche m'a demandé : c'est qui, ta meute ? Ma meute, c'est vous. Sachez montrer des dents quand il le faut !» ■

## BIO : PIERRE MARC JOHNSON

Membre du Barreau depuis 1971, spécialiste dans les domaines du commerce, des partenariats internationaux, de l'environnement et de la santé, M<sup>e</sup> Pierre Marc Johnson a aussi complété un diplôme en médecine.

Ancien premier ministre du Québec, il a mené une carrière remarquable de juriste et d'homme politique. Il agit régulièrement comme négociateur et conseiller sur des questions de commerce et d'environnement, ainsi qu'en matière de politiques de développement durable. Depuis 2009, il est le négociateur en chef du Québec dans le projet de l'Accord économique et commercial global visant à faciliter le commerce et à étendre les domaines de coopération entre le Canada et l'Union européenne.

M<sup>e</sup> Johnson a été professeur et directeur de recherche à la Faculté de droit et au Centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill. Conférencier international, il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles touchant les aspects non commerciaux de la mondialisation. Il a siégé tout au long de sa carrière au sein de nombreux conseils d'administration, de comités d'entreprises et d'organismes.



# Quand la **fierté** rencontre la **fougue** de la jeunesse

Un chapitre se clôt, un autre débute, mais l'histoire se poursuit : celle du Barreau du Québec ! Le 15 juin dernier a eu lieu la cérémonie de passation des pouvoirs entre la bâtonnière sortante du Québec, M<sup>e</sup> Claudia P. Prémont, Ad. E., et le bâtonnier élu, M<sup>e</sup> Paul-Matthieu Grondin.

► **Mélanie Beaudoin**



Tout au long des *Journées du Barreau du Québec*, nombreux sont ceux qui ont vanté le professionnalisme, le dévouement, la rigueur, l'intégrité et le sens du devoir de la bâtonnière sortante, M<sup>e</sup> Claudia P. Prémont, Ad. E., arrivée au Barreau en plein tumulte. Alors que prenait fin son mandat, de quoi avait-elle envie de parler ? De fierté ! Fierté d'avoir accepté la tâche, car les fonctions qu'elle a occupées pendant près de deux ans lui ont permis d'apprendre et d'expérimenter. Fierté envers les membres du Barreau, qui ont été réceptifs envers les nombreux changements, notamment en matière de justice participative, de nouvelles technologies, de méthodes alternatives de facturation et d'accès à la justice. Fierté envers le Barreau et ses directeurs qui ont démontré que l'organisation pouvait être dynamique et pouvait apporter des idées novatrices. Elle a également souhaité au bâtonnier élu qu'il puisse maintenir et améliorer ce sentiment de fierté.



« Je suis fier  
d'être avocat,  
je suis honoré d'être  
votre bâtonnier,  
et que ce soit dit :  
le Barreau n'est pas  
un ordre professionnel  
comme les autres.  
Ensemble, nous pouvons  
le révolutionner! »

Le bâtonnier élu du Québec,  
M<sup>e</sup> Paul-Matthieu Grondin



Photo: Jean-Christophe Blanchet

## Vers une vision idéale de la justice

Après avoir prononcé le serment d'usage, devant ainsi officiellement bâtonnier du Québec, M<sup>e</sup> Paul-Matthieu Grondin a d'abord pris la parole pour rendre hommage à la bâtonnière sortante. « Son entrée en poste n'aurait pu se faire dans des conditions plus difficiles et elle a d'ailleurs dû monter au front à plusieurs reprises pendant son mandat. Elle a relevé ces défis avec brio. Nous lui devons d'avoir sorti le Barreau de la plus grande crise de son histoire, et nous lui devons une sérénité retrouvée », a-t-il déclaré.

Poursuivant son discours, il a mentionné que la justice avait déjà vécu des jours plus heureux, qualifiant le système de lourd, complexe et coûteux, et citant en exemple les justiciables qui se représentent de plus en plus souvent seuls, la justice inappropriée dans le Nord, l'arrêt Jordan sur les délais, la grève des juristes de l'État... « L'image de la profession n'est pas des plus reluisante, alors qu'on entend qu'elle est en déclin et que les jeunes ont de la difficulté à se trouver un emploi. »

Pour le bâtonnier Grondin, ce sont là autant de défis qui s'offrent à la profession pour tendre vers

une vision idéale de la justice: claire, juste, sans délai, sans procédure excessive, efficace, égalitaire et diversifiée. « La question qui me tiendra éveillé la nuit, c'est de savoir si nous avançons vers un système plus juste, vers une réelle réforme, vers la protection du public », a-t-il dit, promettant de baisser les cotisations des membres et le salaire du bâtonnier, de travailler à réduire les délais, à informatiser la justice, à améliorer l'image de la justice, du Barreau et des avocats. Pour lui, une profession aussi dynamique ne peut pas être en déclin. « Je suis fier d'être avocat, je suis honoré d'être votre bâtonnier, et que ce soit dit : le Barreau n'est pas un ordre professionnel comme les autres. Ensemble, nous pouvons le révolutionner! » ■



l Visionnez la cérémonie de passation des pouvoirs.

QUAND L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE S'INVITE  
DANS LE MONDE JURIDIQUE

# Saisir l'opportunité

Selon différents experts, de 13 % à 39 % des tâches confiées aux avocats pourraient être confiées à un « avocat-robot ». Faut-il donc voir l'intelligence artificielle comme une menace pour la profession juridique ou la considérer comme une opportunité ? C'est à cette question que M<sup>e</sup> Alex Shee et M<sup>e</sup> Béatrice Brugés-Reix ont tenté de répondre.

► **Mélanie Beaudoin**

Intelligence artificielle : AI pour les intimes. Si l'on connaît cette expression, ce qu'elle représente semble plus nébuleux, moins concret et tangible. « Normal, puisque pour l'utilisateur, l'intelligence artificielle est invisible », a mentionné M<sup>e</sup> Alex Shee, directeur de programme chez Element AI, une plateforme qui fournit des solutions d'intelligence artificielle aux organisations en leur offrant un accès à des technologies de pointe. En fait, M<sup>e</sup> Shee a décrit l'intelligence artificielle comme étant une procédure permettant à une machine de faire ce qu'accomplirait l'intelligence humaine. Et ce concept est déjà imprégné dans la société, notamment dans le domaine juridique, selon ce dernier. En effet, la recherche juridique s'opère depuis plusieurs années par le biais de l'intelligence artificielle, et c'est sans compter de nombreuses autres applications où le droit aurait avantage à l'utiliser. Un sondage effectué parmi les participants à la plénière, animée par M. Gilles Lajoie, directeur général de la SOQUIJ, a permis de se rendre compte que les deux tiers d'entre eux croyaient qu'autant la négociation et la recherche que le litige trouveraient une voie d'avenir dans l'intelligence artificielle.



Photo : Jean-Christophe Blanchet | M<sup>e</sup> Alex Shee

## Servir les justiciables

M<sup>e</sup> Shee a plaidé pour qu'on mette à l'avant-scène l'accès à la justice. Les entreprises au sein desquelles il s'implique misent sur des solutions pour éviter qu'un plus grand nombre de personnes opèrent un décrochage judiciaire. « Avant de s'inquiéter pour nos emplois, pensons aux gens qui n'ont pas accès à la justice », a-t-il lancé, mentionnant que l'intelligence artificielle arrive en renfort lorsque les capacités humaines ne suffisent plus. Il a cité en exemple une application développée récemment, par laquelle la modération sur un site Web interactif a pu limiter la cyberintimidation grâce à l'intelligence artificielle.

L'un des avantages certains de l'avènement des technologies de pointe pour le justiciable, en France, est l'accessibilité de toute la jurisprudence en données ouvertes (*Open Data*), a signalé pour sa part M<sup>e</sup> Béatrice Brugés-Reix, coordonnatrice de l'Incubateur du Barreau de Paris. Cet accès gratuit pour tous aux jugements crée toutefois un bouleversement et un changement de paradigme pour les avocats. La profession bouge et évolue et, pour M<sup>e</sup> Brugés-Reix, l'avocat doit réagir et repenser son activité. L'intelligence artificielle, a-t-elle ajouté, permet à l'avocat d'accroître ses capacités et son efficacité, tant en ce qui a trait au temps consacré à accomplir une tâche qu'en précision du conseil donné, par l'analyse du croisement des données opéré par l'intelligence artificielle. Elle infuse une diminution draconienne des coûts et offre une capacité illimitée à servir les clients.

M<sup>e</sup> Shee a par ailleurs mentionné que l'utilisation de l'intelligence artificielle existe dans le droit non conflictuel, comme pour la vérification diligente en droit des affaires. Il a illustré ses propos en mentionnant que l'intelligence artificielle peut permettre d'éviter des erreurs de fatigue de la part d'avocats assis à une table depuis des heures pour vérifier des contrats. En matière conflictuelle, l'intelligence artificielle pourrait aussi être utilisée en probabilité, pour déterminer les chances de gagner un litige, a mentionné pour sa part M<sup>e</sup> Brugés-Reix. Dans ce contexte, M<sup>e</sup> Shee a cité en exemple un site Web ([donotpay.co.uk](http://donotpay.co.uk)) développé en Angleterre par un jeune étudiant universitaire, fournissant un argumentaire pour contester des contraventions. Plus de 160 000 contestations ont été gagnées grâce à cet outil !



Photo: Jean-Christophe Blanchet  
| M<sup>e</sup> Béatrice Brugés-Reix

## S'adapter

M<sup>e</sup> Brugés-Reix croit que les avocats auront tout intérêt à se réinventer grâce aux outils technologiques tout en gardant la maîtrise de leur métier et tout en gardant leur sens critique, leur discernement et leur vigilance en appréciant les données fournies par ces technologies, et en laissant l'intérêt de la justice guider leurs actions.

Ce changement, selon les conférenciers, pourra s'opérer en s'éduquant et en décidant comment on veut pratiquer le droit et développer la profession. Pour ce faire, le mentorat, la formation continue et le partage d'expériences seront essentiels, tout comme la volonté politique d'une telle mise en œuvre. ■

## SE DÉMARQUER

Le Barreau de Paris a créé, en 2014, un incubateur ayant pour vocation de piloter un travail de réflexion et d'action en matière d'innovation au sein de la profession d'avocat et, plus généralement, dans le monde du droit. Cette initiative se diffuse dans d'autres Barreaux français.

À l'instar du Barreau de Paris, M<sup>e</sup> Alex Shee et M<sup>e</sup> Béatrice Brugés-Reix croient que le Barreau du Québec doit saisir l'occasion qui s'offre à lui de se démarquer et qu'il peut devenir un leader mondial en informatique juridique (*legal tech*). « Montréal est déjà un premier de classe en matière d'intelligence artificielle », affirme M<sup>e</sup> Shee.

# LES AVOCATS QUÉBÉCOIS PLUS STRESSÉS QUE LES AUTRES ? POUR UNE CULTURE DU BIEN-ÊTRE DANS LA PROFESSION

Présentée le jeudi 15 juin, à 14 h, la plénière, animée par M<sup>e</sup> Pierre Lévesque, a réuni les conférencières Nathalie Cadieux, chercheuse à l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke, et Rose-Marie Charest, psychologue, auteure et conférencière, qui ont discuté de la question du stress dans la profession.

La profession d'avocat au Québec n'échappe pas à la tendance canadienne au regard des problèmes liés à la santé mentale. C'est du moins ce qui a été démontré lors de la plénière par les deux conférencières.

En effet, les études actuelles tendent à démontrer que les avocats sont parmi les groupes professionnels ayant le plus haut risque d'épuisement professionnel ou d'autres problèmes liés au stress, notamment l'anxiété, la dépression, les abus de substances, le suicide, etc.



Photo: Jean-Christophe Blanchet

Rose-Marie Charest,  
psychologue, auteure  
et conférencière



Photo: Jean-Christophe Blanchet

Nathalie Cadieux,  
chercheuse à l'École de gestion  
de l'Université de Sherbrooke

## Les causes

Nathalie Cadieux a exposé les résultats préliminaires d'une étude réalisée en partenariat avec le Barreau du Québec visant à identifier les déterminants du stress et de la détresse psychologique chez les avocats. Compétitivité dans le milieu juridique, impératifs professionnels liés à la performance, surcharge de travail, complexité des dossiers, charge émotive envers le client, longues heures de travail, facturation et heures facturables... voilà les facteurs qui sont pointés du doigt dans l'explication du niveau de stress et des problèmes de santé mentale vécus par les avocats. Elle a aussi abordé la question des pistes de solutions visant l'amélioration du bien-être sur le plan individuel et organisationnel.

Pour sa part, Rose-Marie Charest a mis l'accent sur les outils pour évacuer le stress professionnel chez les avocats et prévenir les risques de maladie mentale. Elle a aussi proposé une réflexion sur le sens du bonheur et ses déterminants. ■

## VOUS ÊTES À ROUYN-NORANDA, SEPT-ÎLES, LAVAL, QUÉBEC, TROIS-RIVIÈRES OU N'IMPORTE OÙ AILLEURS DANS LA PROVINCE ?

Vous pratiquez dans l'un de ces domaines de droit :  
commercial, sociétés/entreprises, affaires,  
biens et propriété, faillite et insolvabilité, fiscalité,  
international/maritime, obligations/contrats,  
propriété intellectuelle, technologies ou travail ?



Le Barreau et le  
Programme de  
fidélisation du  
Réseau M de la  
Fondation de  
l'entrepreneurship  
ont besoin de vous!

### Le Réseau M c'est quoi ?



Une communauté d'intérêts déployant un  
service de mentorat pour entrepreneurs  
aux quatre coins du Québec et ailleurs  
dans la Francophonie. Pour en savoir  
plus sur le Réseau M : [www.reseaum.com](http://www.reseaum.com)

### Ça fonctionne comment ?



Les mentorés inscrits au Réseau M  
auront accès à une heure de consultation  
juridique offerte gratuitement par  
un avocat de leur localité ou de leur  
région (une heure gratuite par année  
pour un maximum de trois ans).

### Quelle est la durée de votre participation ?



Vous pourriez être contacté par  
un entrepreneur de votre section  
à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017,  
et ce, jusqu'au 31 mars 2020.  
Notez que vous pouvez vous désinscrire  
en tout temps du programme.

Faites profiter les entrepreneurs locaux de vos conseils  
juridiques et contribuez au succès de leur entreprise !

Pour participer, vous devez remplir le formulaire de  
candidature disponible sur le site Web du Barreau du  
Québec : [www.barreau.qc.ca/fidelisation](http://www.barreau.qc.ca/fidelisation).

Le Barreau du Québec est partenaire du Programme de fidélisation du  
Réseau M de la Fondation de l'entrepreneurship et voit au recrutement  
des avocats aux quatre coins du Québec.



# JOURNÉES DU BARREAU DU QUÉBEC

## MERCI à nos partenaires

### Partenaires prestigieux



KEYRUS



### Autres partenaires

Association d'assurances  
du Barreau canadien

Association québécoise des technologies

Groupe Trak

LexisNexis Canada

Magistrum, formation et conseil inc.

Morneau Shepell

Orchid PRO-ADN

ProAvo-K

Thomson Reuters | Éditions Yvon Blais

Wilson & Lafleur

# 2017

## 15-16 JUIN

Fairmont  
Le Château  
Frontenac,  
Québec



Barreau  
du Québec

# IMPACTS, ENJEUX ET DÉFIS POUR LA PROFESSION JURIDIQUE

## Ne pas avoir peur de se casser la gueule!

« *Le capitalisme doit se renouveler et prendre en considération autre chose que le bien-être de ses actionnaires.*

*Dans cette réinvention du capitalisme, selon moi, l'innovation s'avère essentielle pour être également au service du bien commun, de l'écologie, de la société »*

Alexandre Taillefer

Questionnés quant au potentiel d'innover dans la profession, les avocats présents à la plénière sur l'innovation ont répondu y croire à 90 %. Deux conférenciers stimulants pour les inspirer ont été invités pour en discuter.

► **Mélanie Beaudoin**



Photo: Jean-Christophe Blanchet

Selon Alexandre Taillefer, homme d'affaires bien connu du public depuis son passage comme investisseur dans l'émission *Dans l'œil du dragon*, on associe souvent innovation et technologie. Pourtant, dit-il, l'innovation peut se manifester dans de nombreuses autres sphères, comme les ressources humaines ou l'intégration des aspects sociaux dans une entreprise. «Le capitalisme doit se renouveler et prendre en considération autre chose que le bien-être de ses actionnaires. Dans cette réinvention du capitalisme, selon moi, l'innovation s'avère essentielle pour être également au service du bien commun, de l'écologie, de la société.» Il ajoute que les gens doivent exercer leur pouvoir démocratique en votant lors des élections, mais aussi sur une base quotidienne avec leur portefeuille, en encourageant des entreprises qui respectent les valeurs fondamentales qui font une grande différence au Québec.

Pour Alexandre Taillefer, l'étincelle qui soulève les changements est souvent l'indignation, alors que la volonté de changer le monde est le carburant de l'innovation. Partageant son expérience avec Téo Taxi, il a indiqué qu'il porte l'indignation pour les conditions précaires des travailleurs de l'industrie du taxi. Toutefois, nos sociétés, selon lui, ne laissent pas assez de place aux gens pour se «casser la gueule».



| Alexandre Taillefer

Pourtant, pour innover, il ne faut pas avoir peur de se tromper. « Nous ne sommes pas nés pour un petit pain. Nous avons la capacité d'utiliser notre créativité. Il est temps de cesser d'être des fournisseurs de matières premières pour le reste de l'univers. Mon objectif, c'est de m'assurer qu'au Québec, on peut maintenir et défendre notre autonomie culturelle, économique, démocratique, sociale et écologique! »

## Une culture d'innovation

M<sup>e</sup> Janie Béïque, vice-présidente principale — Ressources naturelles, industries et consommation au Fonds de solidarité FTQ, est convaincue que la société et l'économie passent par l'innovation et que les avocats ont leur rôle à jouer à cet égard. Les entreprises qui surperforment, selon elle, innover sur plusieurs niveaux d'opérations, de plusieurs façons et à long terme. « L'innovation, c'est une culture, une manière d'être, une manière d'aborder les choses, de toujours se remettre en question, de chercher à être meilleur et de faire différemment. » Elle cite en exemple l'entreprise Zara, qui a su modifier ses processus et son expérience client, ou, au Québec, Chantiers Chibougamau, qui a su innover dans ses processus et son offre de produits.

M<sup>e</sup> Béïque a déridé la salle en racontant que trois choses dans son parcours ont fait d'elle la professionnelle qu'elle est aujourd'hui : avoir sacrifié un dimanche comme étudiante pour aller porter un colis, avoir perdu une requête de consentement à sa première journée de stage et l'innovation. « Lorsque je suis allée dans le bureau de l'avocat pour lui dire que le juge ne m'avait pas crue, il m'a dit : j'espère que t'aimes faire du corpo! La personne à qui j'avais sacrifié mon dimanche m'a pris sous son aile en corpo et m'a inculqué l'art de l'innovation! » Dans son expérience de travail, l'innovation a permis à M<sup>e</sup> Béïque de faire passer son département, à une certaine époque, du deuxième le plus détesté de l'entreprise au deuxième le plus apprécié. Pour innover, croit-elle, il faut se ressourcer continuellement : assister à des formations, s'impliquer dans des conseils d'administration et dans sa communauté.

## Réussite et obstacles

Questionnée par l'animatrice de la plénière, M. Pierre Cayouette, M<sup>e</sup> Béïque a livré sa vision de sa réussite : partout où elle est passée, elle a su convaincre les gens de l'importance de l'innovation. « Ça implique d'avoir mis les bonnes personnes à

la bonne place : on dit souvent d'engager les gens pour leurs compétences et non pour leurs connaissances, mais peu de personnes le font. Pour ma part, cette façon de travailler m'a beaucoup servi. » Une deuxième chose importante pour M<sup>e</sup> Béïque, en matière d'innovation, est de garder une équipe mobilisée. Elle ajoute qu'il est primordial de décortiquer en étapes les actions à poser pour atteindre son objectif, en planifiant ce qui pourrait ne pas bien fonctionner.



Photo: Jean-Christophe Blanchet  
| M<sup>e</sup> Janie Béïque

Alexandre Taillefer, quant à lui, est très fier d'avoir su conserver sa naïveté dans son parcours. L'intuition joue également pour beaucoup dans sa réussite : il a su sentir le marché et arriver juste un peu avant les concurrents.

M<sup>e</sup> Béïque voit trois obstacles à l'innovation : perdre de vue son objectif, ne pas accepter l'échec et ne jamais se remettre en question. « Pour convaincre les gens de croire en l'innovation, il faut revenir à la charge fréquemment et de plusieurs façons. Tous les moyens sont bons », mentionne M<sup>e</sup> Béïque en souriant! Le conseil d'Alexandre Taillefer ? « Achetez des petits fusils à eau, remplissez-les et distribuez-les dans une réunion. Le premier qui mentionne qu'une idée ne fonctionnera pas se fait arroser! Cette technique-là fonctionne de façon incroyable! »

Plus sérieusement, il ajoute que pour trouver une solution à un problème, il s'agit souvent de réfléchir à des choses auxquelles la majorité des gens ne penseront pas. Souvent, la réponse est beaucoup plus simple qu'on l'avait imaginée à la base. « Mais le changement fait peur : assurez-vous d'introduire l'innovation lentement », conclut Alexandre Taillefer. ■

*« L'innovation, c'est une culture, une manière d'être, une manière d'aborder les choses, de toujours se remettre en question, de chercher à être meilleur et de faire différemment »*

M<sup>e</sup> Janie Béïque



ASSEMBLÉE

# Retour sur la dernière année

Dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre professionnel des avocats le 16 juin dernier, lors des Journées du Barreau du Québec, un bilan de la dernière année a été présenté aux membres. Un Barreau actif, dynamique et en bonne santé financière, que demander de mieux ?

► **Mélanie Beaudoin**



D'entrée de jeu, la bâtonnière sortante du Québec, M<sup>e</sup> Claudia P. Prémont, Ad. E., a pris soin de remercier l'ensemble du Conseil d'administration, dont les membres sortants, et a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres. Elle a ensuite souligné l'importance pour le Barreau d'être près de la population. Lors des épisodes d'inondations du printemps 2017, le Barreau, a-t-elle rappelé, a agi avec célérité pour remplir son rôle de protection du public. Une trousse en place ligne d'urgence sans frais ont été mises rapidement afin d'aider les sinistrés. Des avocats bénévoles ont rencontré ces derniers. Toute une équipe de travail a été formée, et cette aide se poursuit selon les besoins des gens, avec des rencontres dans les différentes régions touchées alors que l'information à diffuser évolue avec le temps.

Dans la même optique de rapprocher les avocats des citoyens, a expliqué la bâtonnière Prémont, le Barreau a réalisé une campagne de publicité institutionnelle novatrice, démontrant qu'au-delà du règlement des litiges, l'avocat peut accompagner les gens dans différentes étapes de leur vie. Un microsite a été mis en ligne et la campagne publicitaire, en plus de la publicité télévisée, est actuellement visible sur des panneaux publicitaires.

## Quelques dossiers d'intérêt

La bâtonnière Prémont a également présenté quelques-uns des dossiers qui ont été réalisés en 2016-2017. Elle a notamment souligné le virage numérique entrepris par le Barreau avec le *Journal du Barreau*, la refonte du Tableau de l'Ordre et le nouveau service de clavardage Info-Barreau.

Dans la foulée de l'adoption du nouveau *Code de procédure civile*, le Barreau a effectué des représentations auprès de la magistrature et du ministère de la Justice pour répondre aux commentaires des membres sur différentes interprétations du nouveau *Code*. En matière d'accès à la justice, le Barreau participe à la Table Accès Justice et travaille sur certains dossiers particuliers afin d'apporter des solutions concrètes pour améliorer les délais en matière criminelle et pénale. L'élaboration d'un projet d'une ligne 1-800 Justice, qui permettrait de mettre en relations les justiciables avec les bons organismes pouvant les aider selon leurs problèmes, fait aussi partie des travaux de l'année 2016-2017.

Le dossier de la justice dans le Nord-du-Québec est encore suivi par un groupe de travail, et des initiatives ont été mises de l'avant, comme la création d'une bourse d'études pour les étudiants autochtones à l'École du Barreau et une formation sur les particularités de la culture autochtone.



l'Assemblée générale annuelle du Barreau a eu lieu le 16 juin dernier.

## Finances et cotisation

La situation financière du Barreau a également été à l'ordre du jour. La bâtonnière Prémont a présenté les états financiers, approuvés par le Conseil d'administration du Barreau. Somme toute, le Barreau est en bonne santé, peut-on en retenir. La nouvelle gouvernance a permis de réduire certains postes de dépenses de près de 60%. Associée à une saine gestion, la cotisation des membres du Barreau, incluant l'assurance-responsabilité, est la deuxième moins élevée au Canada, a souligné M<sup>e</sup> Prémont. Une réduction de 200 \$ de la cotisation est donc rendue possible pour l'année 2018-2019, en plus des rabais annuels qui sont appliqués depuis l'année 2016-2017.

La nouvelle gouvernance a permis de réduire certains postes de dépenses de près de **60%**.



## Fonds d'assurance responsabilité

La bâtonnière Madeleine Lemieux, Ad. E., a pour sa part présenté un portrait des activités du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Elle a souligné que la couverture des membres du Barreau est la plus élevée au Canada, sans franchise, pour la prime la moins élevée au pays. Les secteurs des affaires, du droit civil, de la responsabilité professionnelle, de la famille et de la fiscalité sont les domaines du droit pour lesquels des réclamations sont les plus fréquentes. La compétence est invoquée comme faute dans 50 % des réclamations, alors que les délais comptent pour 17 % des fautes reprochées. Quelque 48 % des réclamations sont effectuées pour des cabinets de 2 à 4 avocats et 30 % pour la pratique du droit en solo. Ces données se maintiennent d'année en année et sont constantes avec les autres juridictions canadiennes. Il n'y a pas de distinction pour le nombre d'années de pratique. La bâtonnière Lemieux a par ailleurs mentionné que la prévention occupe le Fonds d'assurance responsabilité: une formation en ligne est disponible, des conférences gratuites sont offertes et un bulletin est diffusé régulièrement. «Bien que le nombre d'avocats augmente, les réclamations ne sont pas plus nombreuses», a-t-elle souligné.

## PAMBA

M<sup>e</sup> Marie Christine Kirouack, Ad. E., directrice du Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), a quant à elle dressé un portrait de la dernière année de l'organisme. Bon an mal an, c'est près de 9 000 heures de services professionnels qui sont offerts par année aux membres du Barreau et plus de 1 000 dossiers qui sont référés avec un soutien thérapeutique, en toute confidentialité. M<sup>e</sup> Kirouac a dit s'inquiéter des statistiques, alors que 10 % des dossiers mettent en jeu l'intégrité physique des professionnels. Quelque 1,6 % des dossiers sont reliés à des activités suicidaires et 70 % des dossiers concernent des maux physiques. Deux tiers des demandes sont adressés par des avocates, et les 22-35 ans représentent la moitié des dossiers. Les problèmes familiaux et les problèmes en milieu de travail sont les plus souvent invoqués. La dépression et l'épuisement professionnel concernent 20 % des dossiers, alors que pour 17 % concernent les traumatismes (harcèlement, agression, menace...) qui sont la source de la consultation. Les coordonnées du PAMBA ont été ajoutées sur la carte de membre du Barreau, s'est réjouie M<sup>e</sup> Kirouac. Elle a ajouté que les membres du Barreau devront se questionner, dans les prochaines années, sur le montant maximal des thérapies.

## CAIJ

Enfin, M<sup>e</sup> Linda Goupil, Ad. E., vice-présidente du Conseil d'administration du Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ), a présenté brièvement le rapport d'activité du CAIJ et a souligné le travail exceptionnel de l'équipe en place, qui met tout en œuvre pour offrir des services de qualité de façon efficace. ■

## LA CORPORATION DE SERVICES EN GRANDE FORME !

La Corporation de services a aussi tenu son assemblée générale annuelle dans le cadre des Journées du Barreau du Québec. Le rapport d'activités pour l'année 2016-2017, présenté par le président, M<sup>e</sup> Alain Gervais, fait état d'une saine gestion financière et de services toujours plus généreux pour les membres du Barreau.

M<sup>e</sup> Gervais a mentionné que la Corporation de services est en mesure d'offrir le meilleur programme d'assurance de personne, d'assurance habitation et d'assurance automobile en abaissant de 10 % les soumissions de la compétition. Les Fonds de placement maintiennent un excellent rendement, tout en présentant un risque moindre. Trois courtiers sont maintenant employés à temps complet et une adjointe à la conformité s'est jointe à l'équipe. Le service Café Nespresso est maintenant offert aux membres pour leurs bureaux.

# Le Bref Plus vous en offre plus : trois nouveaux formats publicitaires sont disponibles !

25 000 membres du Barreau du Québec reçoivent le Bref Plus.



- Bannière 550 x 75 px
- Îlot 300 x 250 px
- Bannière miniature 300 x 50 px

Communiquez avec Dominic Roberge  
pour réserver votre espace publicitaire  
[droberge@cpsmedia.ca](mailto:droberge@cpsmedia.ca)  
450 227-8414, poste 303

## FORMATION EN LIGNE WEBPRO

INTRODUCTION À LA LOI  
SUR LES FOYERS FAMILIAUX  
SITUÉS DANS LES RÉSERVES  
ET LES DROITS OU INTÉRÊTS  
MATRIMONIAUX

Durée  
reconnue :  
1 h 45

### À titre de membre du Barreau, vous souhaitez

- > comprendre le contexte entourant l'adoption de cette loi;
- > vous approprier les fondements et la structure de ce nouveau texte législatif.

### Plus concrètement, comme praticien en droit familial, vous voulez

- > accompagner des époux et conjoints de fait vivant dans les réserves, en cas d'échec de la relation conjugale ou de décès de l'un des conjoints;
- > savoir quand et comment appliquer les dispositions en matière d'ordonnances provisoires, de valeur partageable de la résidence familiale et des biens immobiliers.

Cette formation est pour vous!

Le développement de cette formation en ligne a été rendu possible grâce à l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du ministre des Affaires Autochtones et du Nord Canada.

web-pro

FORMATION CONTINUE

Barreau  
du Québec

### LES CONFÉRENCIERS :

- > M<sup>e</sup> Sébastien Grammond, Ad. E., professeur à la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa
- > M<sup>e</sup> Marie-Eve L. Bordeleau, médiatrice

Les formations en ligne du Barreau du Québec, c'est simple, efficace et économique : où et quand vous le voulez!

### COÛTS (taxes non incluses)

Membre du Barreau depuis moins de 5 ans :	39 \$
Membre du Barreau depuis 5 ans ou plus :	48,50 \$
Non-membre :	71,50 \$

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

[webpro.barreau.qc.ca](http://webpro.barreau.qc.ca)

# La fierté d'être avocat!



Chaque année, le Barreau souligne la contribution exceptionnelle de certains de ses membres par la remise des Mérites du Barreau, lesquels ont été décernés le vendredi 16 juin dernier lors des *Journées du Barreau du Québec*. Les récipiendaires se sont signalés au cours de leur carrière par leur contribution à la justice, au droit et à leur profession. Ils contribuent à donner ses lettres de noblesse à la profession juridique et soulignent la fierté d'être avocat.

► **Mélanie Beaudoin**





## Mérite Christine-Tourigny À la défense des plus vulnérables

Le Mérite Christine-Tourigny souligne l'engagement d'un membre ou ancien membre du Barreau du Québec envers la profession, son engagement social et sa contribution particulière à la progression des femmes dans la profession. La récipiendaire de cette année est M<sup>e</sup> Marie Rinfret.

M<sup>e</sup> Rinfret a évolué de manière remarquable au cours des 30 dernières années au sein de la fonction publique du Québec. Membre du Barreau depuis 1980, elle a occupé des postes au ministère du Revenu, au Conseil du statut de la femme, au ministère de la Justice, à l'Office des professions du Québec et à la Commission de l'équité salariale. Jusqu'à tout récemment, elle était vice-présidente à l'équité salariale à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Depuis le mois de mars 2017, M<sup>e</sup> Rinfret occupe la fonction de protectrice du citoyen du Québec. Elle est également membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec depuis 2015.

L'équité sociale, l'avancement et le juste traitement des femmes sont les pierres angulaires de la carrière de M<sup>e</sup> Rinfret. Elle a en effet été impliquée pendant de nombreuses années dans la gestion du dossier de l'équité salariale pour les femmes. De plus, les populations plus vulnérables ont maintes fois touché le parcours de Marie Rinfret, tant par la protection du droit des femmes, des femmes autochtones ou des personnes en situation de vulnérabilité.

Le début des années 1990 a marqué la carrière de M<sup>e</sup> Rinfret de plusieurs façons. Ses talents de négociatrice ont maintes fois été utiles au gouvernement du Québec, alors qu'elle a été membre de l'équipe de négociation lors de la crise d'Oka, en 1990, et conseillère juridique du Québec lors des négociations constitutionnelles en matière autochtone à Charlottetown, en 1992. Elle a également contribué à la position du gouvernement du Québec dans les dossiers judiciaires très médiatisés de *Daigle c. Tremblay*, concernant la question du statut juridique du fœtus, et de *Nancy B.*, concernant le droit au suicide assisté. On lui doit aussi la rédaction de l'avis du Conseil du statut de la femme sur la légalité des contrats de grossesse.

M<sup>e</sup> Rinfret a été membre des tout premiers comités des avocates dans la profession, tant au Barreau de Québec qu'au Barreau du Québec.

«David affronte encore trop souvent Goliath», a mentionné la récipiendaire, affirmant que son poste de protectrice du citoyen, qui s'inscrit parfaitement dans le fil de son parcours orienté vers la justice sociale, lui permet de contribuer à changer les choses, lui donne l'énergie et l'enthousiasme de poursuivre son engagement. Pour M<sup>e</sup> Rinfret, feu M<sup>me</sup> la juge Christine Tourigny, avec qui elle a eu l'occasion de travailler, était un modèle de détermination et de compétence. Elle a cité également sa propre mère comme modèle, cette dernière lui ayant démontré, à une époque où c'était peu courant, qu'une femme pouvait poursuivre une carrière tout en ayant des enfants. Si elle se réjouit de constater les avancées obtenues pour les femmes au fil des ans, M<sup>e</sup> Rinfret a ajouté qu'il reste encore du travail à faire et enjoint chacun à prendre le relais à sa façon.

La bâtonnière sortante du Québec, M<sup>e</sup> Claudia P. Prémont, Ad. E., à gauche, suivie de M<sup>e</sup> Alexandre Désy, M<sup>e</sup> Marie Rinfret, la bâtonnière Johanne Brodeur, Ad. E., le bâtonnier Bernard Synnott, Ad. E., M<sup>e</sup> L. Jean Fournier, Ad. E., et du bâtonnier élu du Québec, M<sup>e</sup> Paul-Matthieu Grondin





## Mérite Innovations-Accès justice Un récipiendaire bien de son temps!

Le Barreau a fait de l'innovation le centre des *Journées du Barreau*. Créé en 2011, le Mérite particulier qui souligne les efforts soutenus d'un membre du Barreau en matière d'innovation technologique, communicationnelle ou administrative était donc décerné à juste titre cette année! M<sup>e</sup> Alexandre Désy en est le cinquième récipiendaire. Membre du Barreau depuis 2009, M<sup>e</sup> Désy et ses deux partenaires d'affaires ont tablé sur les nouvelles technologies pour proposer une solution abordable aux problèmes d'accès à la justice. En 2015, les trois cofondateurs ont lancé le service OnRègle (*BidSettle* en version anglaise), une plateforme de règlement de litiges en ligne proposant aux citoyens de régler leurs différends à faible coût et en privilégiant la négociation. Première entreprise en informatique juridique (*legal tech*) à offrir ce service au Canada, OnRègle propose des outils et des services afin de réduire les coûts et les délais de la justice, en misant entièrement sur la technologie et l'automatisation des documents. Fait remarquable, l'entreprise s'engage à remettre 15% de ses profits à des projets voués à l'amélioration de l'accès à la justice.

Pour M<sup>e</sup> Désy, titulaire d'un baccalauréat en gestion des affaires aux HEC et d'une maîtrise portant sur l'analyse économique du droit de la conférence de règlement à l'amiable (CRA), l'opportunité proposée par les nouvelles technologies est énorme et les besoins sont criants en matière d'accès à la justice. Il croit que le décrochage judiciaire, une problématique bien réelle, représente une occasion pour le milieu juridique de changer les choses. De quelle façon, questionne-t-il? Selon lui, il faut donner les outils aux jeunes avocats pour permettre à ceux qui le souhaitent de faire du droit différemment, bâtir les infrastructures technologiques nécessaires et soutenir l'entrepreneuriat. M<sup>e</sup> Désy témoigne du foisonnement des idées chez les jeunes en informatique juridique (*legal tech*), de leur volonté de faire les choses dans l'intérêt de la justice et non pour leur propre intérêt pécuniaire. Les attitudes sont sur la voie du changement, mentionne M<sup>e</sup> Désy, et le Barreau doit donner l'exemple et être inspirant!

## Mérite du Barreau Conjointement et solidairement récipiendaires!

Les membres du Conseil d'administration du Barreau, sur recommandation du Comité de nomination, ont décidé d'octroyer un Mérite à deux artisans de la nouvelle gouvernance de l'ordre professionnel des avocats. En effet, un Mérite a été remis à la bâtonnière Johanne Brodeur, Ad. E., et au bâtonnier Bernard Synnott, Ad. E. En leur remettant ce Mérite, le Barreau du Québec a voulu saluer la contribution de ces deux bâtonniers qui ont su mettre leurs talents et leur persévérance au service de la modernisation de leur ordre professionnel.

La bâtonnière Brodeur, directrice du Service juridique et du contentieux de l'Union des producteurs agricoles et membre du Barreau du Québec depuis 1988, a fait son entrée de bâtonnière en juin 2013, alors que l'Office des professions venait de donner un coup de fouet à ses travaux de modernisation et de réforme du *Code des professions*. Elle a su rallier les troupes avec détermination et doigté pour «imaginer» ce qu'allait être le prochain Barreau et amorcer ce chantier titanesque. C'est sous son bâtonnat qu'a eu lieu l'exercice historique «Dessine-moi un Barreau», réunissant une centaine de personnes. En mai 2014, la bâtonnière présentait aux membres la proposition de la nouvelle gouvernance et un plan d'action.

Le bâtonnier Synnott, membre du Barreau depuis 1987 et associé au sein du cabinet Fasken Martineau, a pris le relais en 2014 en s'engageant à mener à terme le projet de la nouvelle gouvernance du Barreau, dont l'entrée en vigueur avait été fixée en juin 2015. En douze mois, le Barreau a réussi à convaincre le gouvernement et l'Office des professions de faire adopter le projet de loi n<sup>o</sup> 17. La *Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions* a été sanctionnée en décembre 2014.

Qualifiant de tour de force ce qu'ont accompli les récipiendaires, la bâtonnière sortante du Québec, M<sup>e</sup> Claudia P. Prémont, Ad. E., a témoigné de leur implication encore soutenue envers le Barreau.





## Faire naître la reconnaissance

Retraité du monde des affaires, M<sup>e</sup> L. Jean Fournier, CM, CQ, MSM, Ad. E., a également reçu un Mérite pour sa contribution remarquable au rayonnement de la profession en devenant l'instigateur de la reconnaissance *Avocat émérite* du Barreau du Québec. Cette distinction, dont on souligne cette année le dixième anniversaire, rend hommage aux avocats qui se distinguent par l'excellence de leur carrière professionnelle et leur contribution exemplaire à la profession. D'ailleurs, les distinctions honorifiques *Avocat émérite* de l'année 2017 seront décernées lors d'une cérémonie spéciale qui aura lieu à l'automne 2017.

M<sup>e</sup> Fournier a été très actif au sein de la communauté juridique de la Mauricie. Il a siégé pendant deux ans au Conseil général du Barreau (2006-2008), avant de devenir bâtonnier de la section de la Mauricie en 2007-2008. Depuis son bâtonnat, M<sup>e</sup> Fournier n'a cessé de pratiquer un bénévolat exemplaire au Barreau du Québec.

De son propre aveu, M<sup>e</sup> Fournier n'aurait jamais pensé qu'on lui remette un jour le Mérite du Barreau. C'est devant le peu de reconnaissance des pairs et la disparition de la distinction de *conseiller de la reine* (c.r.) que M<sup>e</sup> Fournier a eu l'idée de proposer une nouvelle forme de reconnaissance. Les discussions au sein du comité chargé de faire naître celle-ci n'ont pas toujours été faciles, mais M<sup>e</sup> Fournier tenait à ce que la reconnaissance puisse être offerte à tous les avocats, peu importe leur lieu de travail ou leur type de pratique. Il ne voulait pas que cette distinction se limite aux avocats ayant plaidé devant la Cour suprême du Canada, mentionne-t-il. Elle devait encourager les avocats à se surpasser et à démontrer de hauts standards professionnels. Il souhaitait rejoindre les avocats travaillant en région, en contentieux, au sein de la fonction publique autant qu'en grands cabinets. M<sup>e</sup> Fournier est heureux de constater que les demandes affluent chaque année et qu'à ce jour, plus de 300 avocates et avocats ont reçu cette distinction. Pour lui, cela démontre une image forte de la profession qu'il a toujours admirée et défendue. ■



## DEVENEZ MAÎTRE DANS L'ART DE GÉRER VOTRE PRATIQUE ET LA FAIRE ÉVOLUER !

### C'EST QUOI ?

Ce programme de 30 h de formation fournit des pistes de solutions et des outils concrets qui vous permettront de développer des habiletés de gestion essentielles à une offre de services diversifiée et actuelle répondant aux besoins de vos clients.

### CINQ JOURS, CINQ THÈMES

- > Le diagnostic organisationnel
- > Le leadership mobilisateur
- > Les informations financières comme aide à la décision
- > Le marketing des services juridiques
- > La gestion stratégique des services juridiques

### C'EST QUAND ?

Cette formation est répartie sur cinq samedis de l'année 2017 et aura lieu dans les locaux de l'École du Barreau, à Montréal :

- > 23 septembre
- > 14 octobre
- > 4 et 18 novembre
- > 9 décembre

Pour en savoir plus sur ce nouveau programme, obtenir le descriptif complet des journées et vous inscrire : [www.barreau.qc.ca/gestion](http://www.barreau.qc.ca/gestion).

Offert en collaboration avec l'École de gestion de l'UQTR et le soutien financier de la Banque Nationale.

### COÛT

875 \$ plus taxes  
(les repas du midi sont inclus)

La formation est reconnue dans le cadre de la formation continue du Barreau du Québec (30 h).

Faites vite !  
Les places sont limitées.

## FORMATION CONTINUE



Vous pouvez désormais reporter jusqu'à 6 heures excédentaires de la période 2015-2017 en cliquant sur la nouvelle rubrique « Report » qui sera intégrée dans votre dossier de formation en ligne pour la période de référence 2017-2019.



## SÉMINAIRES ET COLLOQUES

DATE	LIEU		CONFÉRENCIER(S)	HEURES RECONNUES
6, 7, 8, 21, 22 sept. 27, 28, 29 sept., 12, 13 oct. 1, 2, 3, 16, 17 nov., 29, 30 nov., 1, 11, 12 déc.	Montréal Québec	Médiation en civil, commercial et travail	M <sup>e</sup> Céline Vallières	36 h
14 septembre 22 septembre	Québec Montréal	Les développements récents en droit familial	En collaboration avec M <sup>e</sup> Sandra Armanda, M <sup>e</sup> Céline Plante et M <sup>e</sup> Dominique Vien	6 h
27 septembre	Montréal	L'art de préparer et de réussir une conférence de règlement à l'amiable	Hon. Ginette Piché M <sup>e</sup> Pierre-Claude Lafond, Ad. E.	7h30
17-18 octobre	Montréal	Formation de perfectionnement en médiation : Développement des compétences relationnelles et personnelles en médiation	M <sup>e</sup> Céline Vallières	14 h
18-19-20 octobre	Montréal	La médiation d'une allégation de harcèlement psychologique : L'approche transformative	M <sup>e</sup> John Peter Weldon	24 h
20 octobre	Montréal	Les développements récents en droit des affaires	En collaboration avec M <sup>e</sup> Paul M. Martel, Ad. E.	6 h
23 octobre et 6 novembre	Montréal	Les styles de communication en médiation et négociation	M <sup>e</sup> John Peter Weldon	15 h
27 octobre	Montréal	Les développements récents en droit des assurances	En collaboration avec M <sup>e</sup> Katherine Delage	À venir
30 octobre et 13 novembre	Montréal	Convaincre : L'art d'ajuster son tir (2 jours)	M <sup>e</sup> John Peter Weldon	15 h

## COURS EN SALLE

DATE	LIEU		CONFÉRENCIER(S)	HEURES RECONNUES
<b>ADMINISTRATIF</b>				
5 octobre 20 octobre	Montréal Sept-Îles	Le pourvoi en contrôle judiciaire	M <sup>e</sup> Paul Faribault	3 h
<b>AFFAIRES</b>				
20 octobre 25 octobre	St-Jean-sur-Richelieu Montréal	Comprendre les états financiers d'une entreprise : Un complément nécessaire à sa pratique	M. Jean Legault	3 h
<b>CIVIL</b>				
20 octobre 27 octobre	Québec Longueuil	Évaluation des dommages : Blessures corporelles	M <sup>me</sup> Carolyn Martel	3 h
<b>CONTRATS</b>				
13 octobre 27 octobre	St-Jean-sur-Richelieu Trois-Rivières	Modernisez la rédaction de vos contrats	M <sup>e</sup> Sylvie Grégoire	3 h
<b>CRIMINEL</b>				
13 octobre 20 octobre	St-Jérôme Longueuil	L'ABC du régime des produits de la criminalité et des biens infractionnels	M <sup>e</sup> Simon Roy	3 h
13 octobre 20 octobre	St-Jérôme Longueuil	L'impact de la Charte canadienne en droit pénal et criminel : 2013-2017	M <sup>e</sup> Simon Roy	3 h
20 octobre 27 octobre	Bromont Montréal	Les objections en droit criminel : Points de vue défense et couronne	M <sup>e</sup> Alexandre Tardif	3 h

27 octobre	Montréal	Les sanctions administratives prévues au <i>Code de la sécurité routière</i> à la suite de la commission d'infractions criminelles	M <sup>e</sup> Alexandre Tardif	3 h
<b>DÉVELOPPEMENT ET PRATIQUE PROFESSIONNELS</b>				
13 octobre 20 octobre	Montréal Sherbrooke	Maîtres en affaires ! (FORMATION GRATUITE)	M <sup>e</sup> Guylaine LeBrun	3 h
13 octobre 27 octobre	Montréal St-Jérôme	Maîtres en mémoire ! (FORMATION GRATUITE)	M <sup>e</sup> Guylaine LeBrun	3 h
17 novembre 1 <sup>er</sup> décembre	Gatineau Montréal	Non-respect des délais : Survie pratique pour limiter les risques (FORMATION GRATUITE)	M <sup>e</sup> Guylaine LeBrun	3 h
<b>ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE</b>				
12 octobre	Québec	Une nouvelle tendance en gouvernance : Accompagner les organisations vers une gouvernance créatrice de valeur	M <sup>e</sup> Donald Riendeau	6 h
19 octobre	Joliette	Rôles et outils des avocats dans la gestion des crises	M <sup>e</sup> Donald Riendeau	3 h
<b>FAMILIAL / JEUNESSE</b>				
20 octobre	Gatineau	Droit de la protection de la jeunesse : Trousse de dépannage	M <sup>e</sup> Marie-José Lavigueur	3 h
20 octobre 27 octobre	Québec Longueuil	Partage des régimes de retraite lors de la rupture du mariage	M <sup>me</sup> Carolyn Martel	3 h
<b>MODE DE RÉOLUTION DES CONFLITS</b>				
26 octobre	Montréal	Comprendre et pratiquer la justice participative conformément au nouveau <i>Code de procédure civile</i>	M <sup>e</sup> Miville Tremblay	3 h

## FORMATIONS EN LIGNE

	LIEN	HEURES RECONNUES
<b>NOUVEAU</b> Une profession en mutation – Attachez vos ceintures !	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/professionenmutation">www.barreau.qc.ca/formations/professionenmutation</a>	1 h
<b>NOUVEAU</b> L'exécution des jugements selon le nouveau <i>Code de procédure civile</i> : Regards croisés d'un huissier et d'un avocat	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/executiondesjugements">www.barreau.qc.ca/formations/executiondesjugements</a>	1 h 15
<b>NOUVEAU</b> Faire stratégiquement sa marque avec authenticité	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/fairesamarque">www.barreau.qc.ca/formations/fairesamarque</a>	1 h
<b>NOUVEAU</b> L'avocat, un partenaire d'affaires : Pourquoi pas !	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/partenaireaffaires">www.barreau.qc.ca/formations/partenaireaffaires</a>	1 h
<b>NOUVEAU</b> L'avocat, un professionnel ou un entrepreneur ?	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/professionnelouentrepreneur">www.barreau.qc.ca/formations/professionnelouentrepreneur</a>	1 h
<b>NOUVEAU</b> Le cœur au Québec et les yeux sur le monde : L'avocat québécois de demain	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/avocatdedemain">www.barreau.qc.ca/formations/avocatdedemain</a>	1 h
<b>NOUVEAU</b> Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/foyersfamiliaux">www.barreau.qc.ca/formations/foyersfamiliaux</a>	1 h 45
<b>NOUVEAU</b> La protection contre la discrimination fondée sur les antécédents judiciaires	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/antecedentsjudiciaires">www.barreau.qc.ca/formations/antecedentsjudiciaires</a>	2 h
<b>NOUVEAU</b> Obligations professionnelles et meilleures pratiques en matière de protection des avocats contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/obligationsprofessionnelles">www.barreau.qc.ca/formations/obligationsprofessionnelles</a>	1 h 30
<b>NOUVEAU</b> Passer de l'affrontement à la collaboration ?	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/collaboration">www.barreau.qc.ca/formations/collaboration</a>	3 h
<b>NOUVEAU</b> Propriété intellectuelle pour tous : Les marques de commerce et le droit d'auteur	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/proprieteintellectuelle">www.barreau.qc.ca/formations/proprieteintellectuelle</a>	3 h
<b>NOUVEAU</b> Quand l'étourderie devient criminelle : La négligence criminelle (et pénale) revisitée	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/negligencecriminelle">www.barreau.qc.ca/formations/negligencecriminelle</a>	1 h 30
<b>NOUVEAU</b> Séquelles d'un passage à la Cour criminelle	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/sequelles">www.barreau.qc.ca/formations/sequelles</a>	3 h
<b>NOUVEAU</b> Les nouveaux modèles d'affaires pour mieux servir vos clients	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/nouveauxmodeles">www.barreau.qc.ca/formations/nouveauxmodeles</a>	2 h
<b>NOUVEAU</b> Mesurer la rentabilité et l'efficacité de sa pratique	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/mesurerrentabilite">www.barreau.qc.ca/formations/mesurerrentabilite</a>	2 h 30
<b>NOUVEAU</b> Comment procéder devant le TAQ : Division de la santé mentale du TAQ	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/santementale">www.barreau.qc.ca/formations/santementale</a>	2 h 45
<b>NOUVEAU</b> Comment procéder devant le TAQ : Section des affaires sociales du TAQ	<a href="http://www.barreau.qc.ca/formations/affairesociales">www.barreau.qc.ca/formations/affairesociales</a>	1 h 45

POUR VOUS INSCRIRE, CONSULTEZ NOTRE CATALOGUE : [WWW.BARREAU.QC.CA/formation](http://WWW.BARREAU.QC.CA/formation)

### JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018 DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

VOICI LES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
2017-2018 DU JEUNE BARREAU  
DE MONTRÉAL.

Avant, de gauche à droite :  
M<sup>es</sup> Stéphanie Beaulieu (directrice  
générale), Marc James Tacheji, Extra  
Junior Laguerre (président sortant),  
Sophia M. Rossi (présidente), Jonathan  
Pierre-Étienne (vice-président),  
Alex Goupil (secrétaire-trésorier)  
et Caitlin Jenkins. Arrière, de gauche  
à droite : M<sup>es</sup> Cynthia Brunet, Magalie  
Maisonneuve, Elsa Kelly-Rhéaume,  
Martin Gariépy, Annie-Claude  
Trudeau, Mylène Lemieux,  
Sabine Uwitonze et Précilia Hijazi.  
Absent de la photo : Mathieu Jacques



Photo: Gracieuseté IBM

### BARREAU DE LONGUEUIL

## 30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

Le 9 juin dernier, le Barreau de Longueuil a célébré son 30<sup>e</sup> anniversaire lors d'une soirée Casino qui s'est tenue à l'hôtel Mortagne, à Boucherville. Tous les profits récoltés lors de cette soirée sont destinés à l'organisme Le Petit Pont.



# HOMMAGE À MONIQUE CHAMPAGNE ET HUGUETTE PICHÉ

Lors de sa 39<sup>e</sup> assemblée générale annuelle tenue le 1<sup>er</sup> avril dernier, l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec (APSOQ) a rendu hommage à Monique Champagne et Huguette Piché, deux représentantes importantes du monde de la sténographie judiciaire au Québec.

Monique Champagne a commencé sa carrière à Québec, en 1973, pour ensuite s'établir dans la grande région de Montréal et fonder Sténo Exact, en 1995. En plus d'avoir occupé, au fil des ans, plusieurs postes au sein du conseil d'administration de l'APSOQ, dont celui de présidente en 2014-2015, M<sup>me</sup> Champagne a créé Maxin, un logiciel d'impression des transcriptions en format condensé avec index devenu un outil indispensable aux sténographes et avocats. Elle a également soutenu

l'École de sténographie judiciaire du Québec en guidant, comme maître de stage, plusieurs étudiants en sténographie, puis ensuite comme mentor pour plusieurs sténographes en début de carrière.



Photo: Courtoisie APSOQ

Hommage à deux représentantes importantes du monde de la sténographie judiciaire au Québec

Huguette Piché a aussi amorcé sa carrière à Québec, en 1978, pour ensuite cofonder Piché Olivier Benoit, en 1992, le plus important bureau de sténographie de l'Est du Québec. Forte de son expérience et de sa patience, elle a guidé, tant comme maître de stage que comme mentor, plusieurs jeunes nouveaux sténographes qui se sont joints à son étude depuis 2008. Elle a d'ailleurs joué un rôle clé lors des entrevues de sélection des candidats des premières cohortes de l'École de sténographie judiciaire du Québec. Elle apporte un soutien assidu au conseil d'administration de l'APSOQ depuis les tout premiers débuts par sa précieuse participation aux assemblées générales annuelles et par les conseils judicieux qu'elle nous prodigue. ■



## BESOIN D'EXPERTISE?

Bereskin & Parr : une équipe spécialisée dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle et déterminée à assurer le succès de vos clients. Constamment classé comme cabinet de premier plan au Canada en propriété intellectuelle, Bereskin & Parr maximise la protection des actifs de vos clients et ajoute de la valeur à leurs idées et leurs innovations.

Laissez-nous le soin de nous occuper de la propriété intellectuelle de vos clients, vous pourrez vous concentrer sur leurs autres besoins.

**Bereskin & Parr**  
DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

[bereskinparr.com](http://bereskinparr.com)

# AVIS AUX MEMBRES

## Nouvelle obligation

### Article 59.3 du Code des professions

À partir du 8 juillet 2017, le membre doit d'aviser le secrétaire de l'Ordre, dans les 10 jours à compter de celui où il est lui-même informé qu'il fait ou a fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus en vertu de l'article 59.3 du *Code des professions*... <http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/avis/2017/0706-obligation>

### Appel de propositions - Services de messagerie et de stockage infonuagiques

Le Barreau du Québec, l'Ordre des CPA du Québec et la Chambre des notaires du Québec désirent recevoir des propositions de fournisseurs de services ayant une expertise dans les services de messagerie et de stockage infonuagiques... <http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/avis/2017/0706-infonuagique>

## Cour d'appel fédérale et Cour fédérale

### Modifications diverses aux Règles des Cours fédérales – Publication préalable des Règles modifiant les Règles des Cours fédérales

Les modifications proposées aux *Règles des Cours fédérales* ont été publiées au préalable dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, édition du 3 juin 2017... [www.barreau.qc.ca/fr/avocats/avis/2017/0612-regles-cour-federale](http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/avis/2017/0612-regles-cour-federale)

### Publication du Précis de la référence juridique de la Cour d'appel du Québec

La Cour d'appel a publié le 31 mai dernier son *Précis de la référence juridique de la Cour d'appel du Québec*. Ce Précis a pour objectif de mettre à la disposition de la communauté juridique des règles d'écriture et de référence uniformisées... [www.barreau.qc.ca/fr/avocats/avis/2017/0531-precis-reference-juridique](http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/avis/2017/0531-precis-reference-juridique)

## Constitutionnalité de l'article 303 (7) du Code de procédure civile

### Report de l'audition aux 28 et 29 novembre 2017

Veuillez prendre note que la Cour supérieure a accordé une demande de remise justifiée de l'audition sur le fond prévue les 29 et 30 mai prochains dans le dossier... [www.barreau.qc.ca/fr/avocats/avis/2017/0529-article-303](http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/avis/2017/0529-article-303)

### Augmentation des seuils de l'admissibilité à l'aide juridique

Depuis le 31 mai 2017, les seuils de l'admissibilité à l'aide juridique sont augmentés de 4,7%, soit le pourcentage correspondant à celui de la hausse du salaire minimum du 1<sup>er</sup> mai 2017... [www.barreau.qc.ca/fr/avocats/avis/2017/0601-seuils-aide-juridique](http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/avis/2017/0601-seuils-aide-juridique)

## Avis de sélection

Ministère de la Justice

### Candidats à la fonction de juge d'une cour municipale

En vertu de l'article 7 du Règlement sur la procédure de sélection des candidats à la fonction de juge de la Cour du Québec, de juge d'une cour municipale et de juge de paix magistrat (chapitre T-16, r. 4.1), la ministre de la Justice invite les personnes intéressées à soumettre leur candidature concernant les postes suivants :

**CM-2017-030** : Quatre postes pour lesquels les personnes seront appelées à siéger à la **cour municipale de la Ville de Montréal**. Les personnes doivent maîtriser la langue anglaise.

Conditions légales d'admissibilité : Cet avis s'adresse aux hommes et aux femmes ayant exercé leur profession pendant au moins 10 ans, inscrits au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec. Le nom des candidats à un poste de juge ainsi que les documents se rattachant à une candidature sont confidentiels.

**Modalités d'inscription** : Tout candidat qui n'est pas déjà un juge municipal doit soumettre sa candidature par écrit au secrétariat en transmettant uniquement le formulaire dûment rempli prévu à l'annexe A du Règlement accompagné d'une photo récente et de la preuve de son inscription au Tableau de l'Ordre des avocats (une photocopie de la carte de membre du Barreau du Québec est acceptée). **Tous ces documents doivent être transmis en six exemplaires**. Tout autre document sera exclu du dossier. Dans le cas où un candidat est déjà un juge municipal, celui-ci doit transmettre au juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales uniquement le formulaire dûment rempli prévu à l'annexe A du Règlement, une photo récente ainsi que la preuve de son inscription au Tableau de l'Ordre des avocats, le cas échéant (une photocopie de la carte de membre du Barreau du Québec est acceptée). Tous ces documents doivent être transmis en **deux exemplaires**. **Tout autre document sera exclu du dossier**.

Le règlement mentionné plus haut est disponible sur le site Internet des Publications du Québec, [www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca). Le règlement et le formulaire de candidature sont également disponibles, pendant la période d'inscription, sur le site Internet du ministère de la Justice : [www.justice.gouv.qc.ca](http://www.justice.gouv.qc.ca), dans l'avis de sélection publié à la section « Actualités ». Pour information, vous pouvez joindre M<sup>e</sup> Sonia Beaudoin, Secrétaire à la sélection des candidats à la fonction de juge, au numéro de téléphone 418 646-1320.

**Le candidat doit s'engager spécifiquement à préserver la confidentialité de sa candidature et à n'exercer directement ou indirectement aucune pression ou influence en vue de sa nomination à la fonction de juge.**

Pour chacun des concours, le comité de sélection est composé de cinq personnes nommées par la ministre, soit le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales ou un juge qu'il désigne parmi les juges des cours municipales, lequel agit comme président, deux personnes désignées par le Barreau du Québec et deux personnes qui ne sont ni juges, ni membres du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec, désignées par l'Office des professions du Québec.

**Critères de sélection** : Pour évaluer la candidature d'un candidat, le comité tient compte des compétences du candidat comprenant ses qualités personnelles et intellectuelles, son intégrité, ses connaissances et son expérience générale, le degré de ses connaissances juridiques et son expérience dans les domaines du droit dans lesquels il serait appelé à exercer ses fonctions, sa capacité de jugement, sa perspicacité, sa pondération, sa capacité d'établir des priorités et de rendre une décision dans un délai raisonnable ainsi que la qualité de son expression, la conception que le candidat se fait de la fonction de juge, la motivation du candidat pour exercer cette fonction, les expériences humaines, professionnelles, sociales et communautaires du candidat, le degré de conscience du candidat à l'égard des réalités sociales et la reconnaissance par la communauté juridique des qualités et des compétences du candidat.

Les candidatures doivent être transmises au plus tard le **25 août 2017** aux coordonnées suivantes :

Pour tout candidat qui n'est pas déjà un juge municipal

M<sup>e</sup> Sonia Beaudoin  
Secrétariat à la sélection des candidats à la  
fonction de juge  
Ministère de la Justice  
1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 4M1

Le 1<sup>er</sup> juillet 2017

Pour tout candidat qui est déjà un juge municipal

L'honorable André Perreault  
Juge en chef adjoint de la Cour du Québec  
Responsable des cours municipales  
Palais de justice  
1, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Québec 

## Avis de sélection

Ministère de la Justice

### Candidats à la fonction de juge de paix magistrat à la Cour du Québec

En vertu de l'article 7 du Règlement sur la procédure de sélection des candidats à la fonction de juge de la Cour du Québec, de juge d'une cour municipale et de juge de paix magistrat (chapitre T-16, r. 4.1), la ministre de la Justice invite les personnes intéressées à soumettre leur candidature concernant le poste suivant :

**JPM-2017-016** : Un poste pour lequel la personne siégera à titre de juge de paix magistrat avec résidence à **Granby** ou dans le voisinage immédiat. La personne sera appelée à siéger dans les districts judiciaires de Bedford, Drummond, Mégantic et Saint-François. La personne doit maîtriser la langue anglaise.

**Conditions légales d'admissibilité** : Cet avis s'adresse aux hommes et aux femmes ayant exercé leur profession pendant au moins 10 ans, inscrits au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec. Le nom des candidats à un poste de juge ainsi que les documents se rattachant à une candidature sont confidentiels.

Les attributions dévolues aux juges de paix magistrats sont décrites à l'annexe 5 de la Loi sur les tribunaux judiciaires.

Le juge de paix magistrat peut être appelé à exercer ses fonctions tant en personne qu'à distance (télémandats). À l'occasion, le juge de paix magistrat peut être assigné à cette fin, le jour, le soir, la nuit ou la fin de semaine, selon un horaire établi, et les demandes peuvent émaner de l'ensemble du territoire québécois.

**Modalités d'inscription** : Toute personne qui désire soumettre sa candidature doit le faire par écrit en transmettant au secrétariat uniquement le formulaire dûment rempli prévu à l'annexe A du Règlement, une photo récente ainsi que la preuve de son inscription au Tableau de l'Ordre des avocats, le cas échéant (une photocopie de la carte de membre du Barreau du Québec est acceptée). Tous ces documents doivent être transmis en six exemplaires. **Tout autre document sera exclu du dossier.**

Le règlement mentionné plus haut est disponible sur le site Internet des Publications du Québec, [www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca). Le règlement et le formulaire de candidature sont également disponibles, pendant la période d'inscription, sur le site Internet du ministère de la Justice : [www.justice.gouv.qc.ca](http://www.justice.gouv.qc.ca), dans l'avis de sélection publié à la section « Actualités ». Pour information, vous pouvez joindre M<sup>e</sup> Sonia Beaudoin, Secrétaire à la sélection des candidats à la fonction de juge, au numéro de téléphone 418 646-1320.

**Le candidat doit s'engager spécifiquement à préserver la confidentialité de sa candidature et à n'exercer directement ou indirectement aucune pression ou influence en vue de sa nomination à la fonction de juge.**

Le comité de sélection est composé de cinq personnes nommées par la ministre, soit la juge en chef de la Cour du Québec ou un juge qu'elle désigne parmi les juges de la Cour du Québec, lequel agit comme président, deux personnes désignées par le Barreau du Québec et deux personnes qui ne sont ni juges, ni membres du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec, désignées par l'Office des professions du Québec.

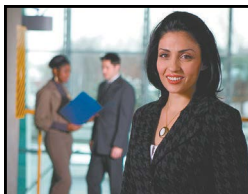
**Critères de sélection** : Pour évaluer la candidature d'un candidat, le comité tient compte des compétences du candidat comprenant ses qualités personnelles et intellectuelles, son intégrité, ses connaissances et son expérience générale, le degré de ses connaissances juridiques et son expérience dans les domaines du droit dans lesquels il serait appelé à exercer ses fonctions, sa capacité de jugement, sa perspicacité, sa pondération, sa capacité d'établir des priorités et de rendre une décision dans un délai raisonnable ainsi que la qualité de son expression, la conception que le candidat se fait de la fonction de juge, la motivation du candidat pour exercer cette fonction, les expériences humaines, professionnelles, sociales et communautaires du candidat, le degré de conscience du candidat à l'égard des réalités sociales et la reconnaissance par la communauté juridique des qualités et des compétences du candidat.

**Les candidatures doivent être transmises au plus tard le 25 août 2017 aux coordonnées suivantes :**

M<sup>e</sup> Sonia Beaudoin  
Secrétariat à la sélection des candidats à la fonction de juge  
Ministère de la Justice  
1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 4M1

Le 1<sup>er</sup> juillet 2017

Québec 



Des carrières avec un  
bel itinéraire

Si vous êtes prêt à faire une différence et à découvrir votre plein potentiel, **Postes Canada** offre diverses possibilités d'emploi passionnantes et stimulantes dans l'ensemble du pays. En tant que l'un des plus grands employeurs au Canada, nous sommes déterminés à attirer, à maintenir en poste et à perfectionner une équipe gagnante pour satisfaire aux besoins changeants des Canadiens et assurer notre avenir.

## Avocat ou avocate Montréal, QC

Nous cherchons un avocat ou une avocate ayant une connaissance parfaite de l'anglais et du français pour notre bureau de Montréal, lequel est responsable de l'ensemble des questions juridiques de la Société canadienne des postes pour l'Est du Canada (Québec et provinces de l'Atlantique).

Relevant de M<sup>e</sup> Stéfanie Germain, directrice des affaires juridiques, Région de l'Est, vous devrez exercer principalement dans les domaines du droit du travail et de l'emploi ainsi que dans le domaine des droits de la personne. Vous représenterez la direction, notamment devant les tribunaux d'arbitrage, le Conseil canadien des relations industrielles et les tribunaux de droit commun, préparerez des avis juridiques et fournirez des conseils à la direction.

En plus de détenir un diplôme en droit civil d'un établissement reconnu et d'être membre en règle du Barreau du Québec, vous possédez de trois à cinq ans d'expérience dans les domaines susmentionnés ainsi que d'excellentes aptitudes en communication, des capacités de leadership éprouvées et la capacité de travailler de façon autonome. Vous faites preuve de motivation et d'un sens de l'initiative, et êtes disponible à partir du 2 octobre 2017 pour occuper ce poste.

Postes Canada offre un programme concurrentiel de rémunération totale et d'excellentes perspectives de carrière. Pour poser votre candidature en ligne, visitez notre site carrières à [www.postescanada.ca/carrieres](http://www.postescanada.ca/carrieres) et recherchez le poste n° **J0617-1798**. *Nous remercions toutes les personnes qui postuleront; cependant, nous communiquerons uniquement avec celles dont la candidature aura été retenue.*

Postes Canada souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et invite les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles à poser leur candidature. Veuillez noter que, le cas échéant, l'utilisation du masculin n'est pas discriminatoire et englobe tant les femmes que les hommes.



## VOTRE PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL DU BARREAU

Vous souhaitez acheter de la publicité pour  
vous annoncer dans le Journal du Barreau ?

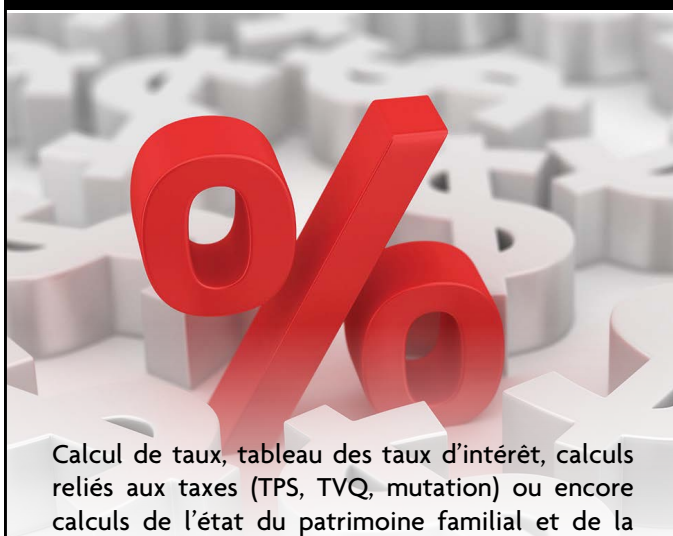


Nouveau courtier publicitaire du *Journal du Barreau*, CPS Média est reconnue auprès des associations et des ordres professionnels comme un chef de file des services de commercialisation pour la gestion des ventes.

PUBLICITÉ, PETITES ANNONCES, JURICARRIÈRE...  
Contactez Dominic Roberge, votre nouveau conseiller publicitaire !

Dominic Roberge  
43, avenue Filion, Saint-Sauveur, QC J0R 1R0  
T 450 227-8414, poste 303 | F 450 227-8995  
[droberge@cpsmedia.ca](mailto:droberge@cpsmedia.ca)  
[cpsmedia.ca](http://cpsmedia.ca)

## Outils de calcul



Calcul de taux, tableau des taux d'intérêt, calculs reliés aux taxes (TPS, TVQ, mutation) ou encore calculs de l'état du patrimoine familial et de la société d'acquêts, le Barreau du Québec met à la disposition de ses membres divers outils de calcul.

**VISITEZ LE**

[www.barreau.qc.ca/fr/avocats/praticien/calculs](http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/praticien/calculs)

ET CLIQUEZ SUR L'OUTIL DE VOTRE CHOIX !

## AVIS DE RADIATION

Dossier n° : 06-15-02964

**AVIS** est par les présentes donné que **M. Gerson J' Foisy** (n° de membre : 204445-5), ayant exercé la profession d'avocat dans le district de Bedford a été déclaré coupable le 31 août 2016, par le Conseil de discipline du Barreau du Québec, d'infractions commises à Granby et à Calgary, entre le 15 février 2013 et le 3 juillet 2015, date à laquelle il fut radié du Tableau de l'Ordre, à savoir:

*Chef n° 1 N'a pas rendu des services professionnels à son client pour une somme d'au plus 3 450 \$ que ce dernier lui a remise afin qu'il le représente dans un dossier de la Cour, s'appropriant ainsi cette somme, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 59.2 du Code des professions;*

*Chef n° 2 A fait défaut de répondre aux lettres qu'une avocate au Bureau du syndic et qu'un syndic adjoint lui ont adressées en rapport avec une demande d'enquête déposée par son client, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 4.03.02 du Code de déontologie des avocats jusqu'au 25 mars 2015 et de l'article 135 du Code de déontologie des avocats à compter du 26 mars 2015;*

*Chef n° 3 A fait défaut d'être présent ou de se faire représenter au palais de justice de Sherbrooke afin de représenter son client dans une audition lors de laquelle un défaut mandat a été émis contre son client, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 2.07 du Code de déontologie des avocats.*

Le 20 mars 2017, le Conseil de discipline imposait à **M. Gerson J' Foisy** une radiation du Tableau de l'Ordre pour une période de deux (2) ans sur les chefs 1 et 2 et une période de radiation de quatre (4) mois sur le chef 3 de la plainte amendée, ces périodes de radiation devant être purgées concurremment.

Quant au chef 1, cette sanction imposée par le Conseil de discipline étant exécutoire dès le jour de sa signification à l'intimé, selon l'article 158 du *Code des professions*, **M. Gerson J' Foisy** est radié du Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec pour une période de **deux (2) ans** à compter du **23 mars 2017**.

Quant aux chefs 2 et 3, ces sanctions imposées par le Conseil de discipline étant exécutoires à l'expiration des délais d'appel, selon l'article 158 du *Code des professions*, **M. Gerson J' Foisy** est radié du Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec pour une période de **deux (2) ans** à compter du **25 avril 2017**.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 64.1 de la *Loi sur le Barreau* et des articles 156 alinéa 5 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 25 mai 2017  
**Lise Tremblay, LL.B., MBA**  
Directrice générale

PROJ216

## AVIS DE RADIATION

Dossier n° : 06-16-02994

**AVIS** est par les présentes donné que **M. Michel E. Paquin** (n° de membre : 182486-4), ayant exercé la profession d'avocat sur la rue Martigny Ouest dans le district de Terrebonne, la 3<sup>e</sup> Avenue et la rue Wolfe dans le district de l'Abitibi ainsi que sur les rues Henri-Bourassa Est, Rancourt et Sherbrooke Est dans le district de Montréal, a été déclaré coupable le 8 décembre 2016, par le Conseil de discipline du Barreau du Québec, d'infractions commises à Saint-Jérôme et à Joliette entre le ou vers le 8 octobre 2013 et le ou vers le 20 novembre 2014, à savoir :

*Chef n° 1 A fait preuve de négligence dans l'exécution du mandat qui lui avait été confié par son client en omettant de déposer le document manquant, suite à la réception d'un avis de dossier incomplet, dans un dossier de la Cour du Québec, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 3.03.01 du Code de déontologie des avocats;*

*Chef n° 2 A fait preuve de négligence dans ses rapports et/ou communications avec son client en ne l'informant pas de la réception et/ou de la présentation d'une requête en rejet de sa demande, dans un dossier de la Cour du Québec, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 3.03.01 du Code de déontologie des avocats;*

*Chef n° 3 A fait défaut de se présenter ou de se faire représenter devant le Tribunal, alors que sa présence était requise dans un dossier de la Cour du Québec dans lequel il occupait, entraînant ainsi le rejet de la demande de son client, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 2.07 du Code de déontologie des avocats;*

*Chef n° 4 S'est approprié la somme de 60,48 \$, représentant la somme qu'il avait réclamée à titre de taxation de témoin dans un dossier de la Cour du Québec, laquelle lui a été versée par la Commission des Services juridiques dans le cadre d'un versement totalisant 2 142,80 \$, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 59.2 du Code des professions.*

Le 13 avril 2017, le Conseil de discipline imposait à **M. Michel E. Paquin** une radiation du Tableau de l'Ordre pour une période de deux (2) mois sur les chefs 1 à 3 et une période de radiation de trois (3) mois sur le chef 4 de la plainte, ces périodes de radiation devant être purgées concurremment.

Quant au chef 4, cette sanction imposée par le Conseil de discipline étant exécutoire dès le jour de la signification à l'intimé, selon l'article 158 du *Code des professions*, **M. Michel E. Paquin** est radié du Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec pour une période de **trois (3) mois** à compter du **28 avril 2017**.

Quant aux chefs 1 à 3, ces sanctions imposées par le Conseil de discipline étant exécutoires à l'expiration des délais d'appel, selon l'article 158 du *Code des professions*, **M. Michel E. Paquin** est radié du Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec pour une période de **deux (2) mois** à compter du **30 mai 2017**.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 64.1 de la *Loi sur le Barreau* et des articles 156 alinéa 5 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 6 juin 2017  
**Lise Tremblay, LL.B., MBA**  
Directrice générale

PROJ218

# AVIS DE RADIATION

## AVIS DE RADIATION PROVISOIRE

Dossier n° : 06-17-03059

**PRENEZ AVIS** que par décision rendue le 5 mai 2017 dans le dossier disciplinaire 06-17-03059, le Conseil de discipline du Barreau du Québec a ordonné la **radiation provisoire** du Tableau de l'Ordre de **M. Louis Legault** (n° de membre : 296676-0), ayant exercé la profession d'avocat sur les rues de l'Hôtel de Ville, Limbour, Bellehumeur et le boulevard de l'Hôpital, dans le district de Gatineau, jusqu'à ce que la décision finale intervienne sur la plainte susmentionnée.

La nature des actes reprochés à **M. Louis Legault** dans la plainte sont d'avoir manqué à ses obligations d'intégrité, de compétence, de loyauté, de diligence et de disponibilité envers ses clients, d'avoir fait défaut de répondre à la plaignante, d'avoir fait défaut de se présenter au Bureau du syndic du Barreau du Québec, d'avoir fait défaut de se présenter ou de se faire représenter à la Cour et d'avoir exercé ses activités professionnelles dans un état et dans des conditions susceptibles de compromettre la qualité de ses services et les droits de ses clients.

L'ordonnance de radiation provisoire prononcée par le Conseil de discipline étant exécutoire dès sa signification à l'intimé, selon l'article 133 du *Code des professions*, **M. Louis Legault** est donc **radié provisoirement** du Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, à compter du **13 mai 2017**, jusqu'à décision finale sur la plainte disciplinaire portée contre lui, à moins que le Conseil n'en décide autrement.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 64.1 de la *Loi sur le Barreau* et des articles 133 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 25 mai 2017  
**Lise Tremblay, LL.B., MBA**  
Directrice générale

PROJ27

## PROJETS DE LOI ET COMITÉS

Les positions du Barreau sont préparées par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques avec la collaboration des membres des différents comités consultatifs et sont entérinées par le Barreau.

Elles commentent les lois et projets de loi et proposent des solutions aux principaux enjeux liés à la règle de droit et aux valeurs démocratiques.

**Pour les consulter :** [www.barreau.qc.ca/fr/actualites-medias/positions](http://www.barreau.qc.ca/fr/actualites-medias/positions)

Vous pouvez également prendre connaissance des projets de loi et des lois et règlements en visitant les sites suivants :

Assemblée Nationale du Québec : [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Publications du Québec : [www3.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www3.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)

Parlement du Canada : [www2.parl.gc.ca](http://www2.parl.gc.ca)

Gouvernement du Canada : [www.gazette.gc.ca](http://www.gazette.gc.ca)

Barreau  
du Québec 

## COMMENT DOIT SE CONDUIRE L'AVOCAT QUI REÇOIT PAR INADVERTANCE UN DOCUMENT CONFIDENTIEL DE LA PARTIE ADVERSE ?



**QUESTIONS EN  
MATIÈRE DE DÉONTOLOGIE ?**  
Faites appel à la ligne INFO-DÉONTO  
dédiée aux avocats.



Barreau  
du Québec 

INFO-DÉONTO : 514 954-3420 • Sans frais 1 844 954-3420

L'assurance  
frais juridiques.

Épargnez-leur  
du stress.



Quelle que soit sa situation, personne n'est à l'abri d'une mésentente, d'une injustice ou d'une erreur faite à son endroit. Pour seulement 4 \$ par mois, vos clients peuvent bénéficier d'une couverture de frais juridiques\*. Parlez-en. Être prévoyant, ça rapporte !

\*Selon les conditions de leur police d'assurance frais juridiques.

[www.assurancejuridique.ca](http://www.assurancejuridique.ca)

Les avocats,  
maîtres en solutions.

**Barreau**  
du Québec



**PIER BÉLISLE**  
avocat

Analyse, recherche et rédaction

...une juriste aguerrie à l'affût  
de vos questions de droit!

514 982-9254

2017-1402



CENTRE D'AFFAIRES ST-GABRIEL  
ST-GABRIEL BUSINESS CENTER

linkedin.com/company/eon-business-center-montreal

facebook.com/BusinessCenterMontreal

**Vieux-Montréal – Bureaux à louer**  
Centre d'affaires St-Gabriel

- Bureaux privés pour professionnels dans un immeuble patrimonial.
- Service d'adresse postale virtuelle.
- Services inclus : réceptionniste, salles de conférences, photocopieur, internet.
- Possibilité de louer un stationnement intérieur.
- À côté de la Cour municipale, à deux pas du palais de justice et du quartier chinois

514 875-2761

[businesscentermontreal.com](http://businesscentermontreal.com) • [info@businesscentermontreal.com](mailto:info@businesscentermontreal.com)



M<sup>e</sup> Francis M. Boyer, avocat

**BOYER**  
LAW FIRM, P.L.C.

Advising U.S. and International Clients on Florida and Federal Law

**AVOCAT FRANCOPHONE  
EN FLORIDE**

Expert certifié en droit international  
par le barreau de la Floride

**Services**

- \* Immigration \* Immobilier
- \* Droit des affaires \* Contentieux
- \* Succession \* Testaments

Consultation possible à Fort Lauderdale  
305.921.9665 904.236.5317 407.574.2573

[www.avocat-international-floride.com](http://www.avocat-international-floride.com)

Confection  
**DE LAVOY**  
depuis 1980

**Service personnalisé**

Toges et accessoires vestimentaires  
pour profession juridique et magistrature

445, rue Saint-Vincent, Montréal (Québec) H2Y 3A6  
Tél.: 514.842.3901 | 1.800.831.3901  
Télec.: 514.842.7148

[www.delavoy.ca](http://www.delavoy.ca)



**TOGES**  
**Erika Eriksson**

Toges et rabats faits sur mesure  
avec touches personnalisées  
[www.avocat.qc.ca/eriksson](http://www.avocat.qc.ca/eriksson)  
[erikaeriksson@icloud.com](mailto:erikaeriksson@icloud.com)  
514 436 5156

**RÉGIMES DE RETRAITE**

Une expertise vouée exclusivement  
au service des participants

M<sup>e</sup> Claude Tardif

**Rivest Schmidt**

7712, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) H2R 2N8  
(514) 948-1888, poste 229  
[www.rivestschmidt.qc.ca](http://www.rivestschmidt.qc.ca)

**Avocat francophone  
en Colombie-Britannique**  
pouvant agir comme avocat correspondant.

Litige civil et commercial,  
droit matrimonial,  
avec contacts pour droit  
commercial et autres domaines.

**Vincent Pigeon, B.A., LL. B.**  
Membre du Barreau de la C-B, à Vancouver  
Tél.: 604 684-2889  
Fax: 604 685-2900  
[vpigeon@telus.net](mailto:vpigeon@telus.net)  
[www.vincentpigeonlawyer.com](http://www.vincentpigeonlawyer.com)



**JURI-SECOURS**

Si vous pensez que vos problèmes peuvent  
être reliés à l'alcool ou à la drogue, appelez  
des confrères ou consœurs qui s'en sont  
sorti(e)s, en toute confidentialité, à :

Région de Montréal De l'extérieur de Montréal  
**(514) 286-0831 1-800-747-2622**

**service jour et nuit**

**Alarie Legault**  
CABINET D'AVOCATS

[lucalarie@alarielegault.ca](mailto:lucalarie@alarielegault.ca)  
[www.alarielegault.ca](http://www.alarielegault.ca)

M<sup>e</sup> Luc Alarie  
Arbitre accrédité  
(IMAQ) en litige civil  
et commercial

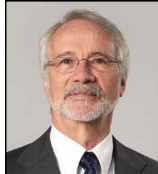
507 place d'Armes  
Bureau 1210  
Montréal H2Y 2W8  
Tél. : 514 527-0371

**TRADUCTION JURIDIQUE LEGAL TRANSLATION**

**BETTINA KARPEL**  
B.C.L., LL.B.

[bkarpel@videotron.ca](mailto:bkarpel@videotron.ca)

6697, avenue Somerled, Montréal (Québec) H4V 1T5  
Tél.: 514 947-5596 Fax: 514 487-1263



DISPONIBLE SEPTEMBRE 2017

**PIERRE  
FLAGEOLE**  
— ARBITRE —

514 702-4327  
[info@arbitrepierreflageole.ca](mailto:info@arbitrepierreflageole.ca)  
[arbitrepierreflageole.ca](http://arbitrepierreflageole.ca)

## Petites annonces

Pour faire paraître une petite annonce dans le *Journal du Barreau*, communiquez avec :

### CPS Média

Gwenaëlle Stephan  
gstephan@cpsmedia.ca  
1 866 227-8414, poste 305

### Montréal Bureaux à louer

Rénovés, Coin Sherbrooke et Peel  
Étude multidisciplinaire – avocat,  
notaire, fiscaliste, comptable  
Location avec ou sans meubles,  
avec ou sans services (WIFI,  
téléphone, fax, centre de  
copies, salles de conférence,  
réceptionniste)

**Eva Derhy**  
514-582-3291  
ederhy@derhylaw.com

### Montréal Plateau Mont-Royal Bureaux à louer

Centre professionnel situé au  
1247, boul. St-Joseph Est.  
Métro Laurier. Source de  
références. Équipe dynamique  
et bien établie. Location à temps  
plein ou partiel.

**514 848-1724**  
[www.cppm.ca/carriere](http://www.cppm.ca/carriere)

### Vieux-Montréal Bureaux à louer

Bureau d'avocats moderne  
avec finition de haute qualité au  
Vieux-Montréal. Forfaits à partir  
de 199 \$ par mois pour bureau  
virtuel. Bureaux exécutifs de  
220 p<sup>2</sup>. Tout compris.  
Disponible immédiatement.

**Rita Mastromonaco**  
514 316-2545  
[www.407affaires.ca](http://www.407affaires.ca)

### Avocat-plaidant à Québec

35 ans d'expérience.

**Jean Renaud**  
Tél. : 418 831-8156  
Cell : 418 931-8216

### Montréal Bureaux à louer

(Avocats) Tour de la Bourse,  
meublés, salles de conférence,  
cuisine et autres services.

Accès intérieur au métro Square  
Victoria, à distance de marche du  
Palais de justice.

[bureauxbourse2017@gmail.com](mailto:bureauxbourse2017@gmail.com)

### Montréal, Centre-Ville – Bureaux à sous-louer

Espaces de bureau meublés à partager avec une firme de génie-  
conseil, coin René-Lévesque O et Robert-Bourassa. Inclut une unité de  
coin, parfaite pour rencontrer des clients. Entre 150 et 1130 \$/mois.  
Électricité, chauffage, climatisation, taxes municipales et entretien inclus.

Accès à la salle de conférence, cuisine, et réception. Possibilité d'internet  
haute vitesse, téléphonie IP, et imprimante/fax. Stationnement souterrain  
avec Parking Métropolitain.

Disponible immédiatement.

**Sylviane Trofimoff**  
514 396-3550, poste 405  
[strofimoff@johnston-vermette.com](mailto:strofimoff@johnston-vermette.com)

# VOTRE *JOURNAL DU BARREAU* NUMÉRIQUE

Avez-vous téléchargé l'application sur  
votre téléphone ou votre tablette ?

Faites-le sans tarder ! C'est gratuit !

Rendez-vous sur [App Store](#) ou  
[Google Play](#), recherchez *Journal du  
Barreau* et profitez des nombreux  
avantages de la version numérique !





**METTEZ VOS  
CONNAISSANCES  
AU SERVICE  
DE VOTRE ORDRE !**

**S'impliquer au sein d'un comité  
est une manière stimulante de prendre sa place  
au sein de son ordre. Allez-y ! Impliquez-vous !**

Le Barreau est à la recherche de candidats au sein, notamment, du **Comité sur les initiatives stratégiques en matière de technologie**, du **Conseil de discipline** et du **Comité sur l'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats**. Vous avez l'intérêt, l'expertise et la disponibilité pour vous engager au sein d'un des comités consultatifs ou statutaires du Barreau ? [Soumettez votre candidature](#) dès aujourd'hui.

Pour plus de détails sur les mandats et les besoins spécifiques de ces comités ou pour soumettre son formulaire dans la banque de candidatures afin de combler une vacance en cours de mandat, [cliquez ici](#).

Cette banque de candidatures est maintenant disponible tout au long de l'année et sera conservée pour une période de quatre ans.

[WWW.BARREAU.QC.CA/barreau/comites](http://WWW.BARREAU.QC.CA/barreau/comites)

**Barreau**  
du Québec 